

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Du SDC secondaire «8/20 MOUCHOTTE» du 8 décembre 2016

Le 8 décembre 2016 à 18H30, les copropriétaires du SDC « 8/20 Mouchotte » se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Syndic, qui a adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, l'ensemble des documents prévus par l'article 11 du décret du 17 mars 1967 pour délibérer sur l'ordre du jour.

1. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE
2. ELECTION DES SCRUTATEURS
3. ELECTION D'UN SECRETAIRE

4. COMPTE RENDU D ACTIVITE DU CONSEIL SYNDICAL ET DU SYNDIC. INFORMATION CONCERNANT LES DOSSIERS : RENOVATION DES ASCENSEURS, RENEGOCIATION DU CONTRAT CHAUFFAGE DALKIA , MISE EN PLACE DES NOUVEAUX COMPTAGES RADIO RELEVES ISTA
5. COMPTE RENDU DU SYNDIC SUR LES PROCEDURES : RECOUVREMENT DE CHARGES / DOSSIER SKOULATOS ET AUBERGE DE JEUNESSE

6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ARRETES AU 30 06 2016
7. DESIGNATION DU SYNDIC
8. OPTION 24/7

9. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01 07 2017 AU 30 06 2018
10. DETERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION OBLIGATOIRE DU FONDS DE TRAVAUX

11. DECISION CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DU COIN PAYSAGER DES SEPT HALLS RDC : MANDAT A DONNER AU CONSEIL SYNDICAL DANS LE CADRE D UNE ENVELOPPE BUDGETAIRE MAXIMALE GLOBALE DE 6500 EUROS TTC

12. REALISATION DES TRAVAUX DE CONDAMNATION DES GAINES VIDES-ORDURES POUR IMPERATIF D'HYGIENE. TRAVAUX CONNEXES OPTIONNELS DE DEMOLITION DES SILOS BETON VO EN SOUS SOL
13. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE CONDAMNATION DES GAINES VIDE ORDURES

14. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DE 6 LOCAUX VO SOUS SOLS (A B C F G) A L'IDENTIQUE DE LA RENOVATION FAITE DANS LES DEUX LOCAUX VO D ET E (mise en place de placo toute surface et carrelage mi hauteur, peintures des murs et sols, éclairages led)
15. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES LOCAUX VO SOUS SOLS

16. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE DU MONTE CHARGES CONTAINERS
17. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DU MONTE CHARGES CONTAINERS

18. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES SEPT PORTIERS INTERPHONE. OPTION MONITEURS VIDEO POUR LES COPROPRIETAIRES INTERESSES
19. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES PORTIERS INTERPHONES

20. **BATIMENT A** : DECISION CONCERNANT LA RENOVATION DU HALL REZ DE CHAUSSEE :
 - a) REFECTION DU SOL
 - b) INSTALLATION D UN PAREMENT INOX SUR LES ENCADREMENTS DES DEUX PORTES D ASCENSEUR RDC
 - c) INSTALLATION D' UN MIROIR RENFORCE TOUTE HAUTEUR SUR L' ACTUEL PANNEAU MURAL EN CARREAUX MOSAIQUE

21. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DU HALL RDC DU BATIMENT A
22. **BATIMENT F : SUIVANT PRESCRIPTIONS ATTEA ARCHITECTES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES DEJECTIONS DE SOURIS DANS LES GAINES DU HALL RDC, REALISATION DE DIVERS TRAVAUX DE MACONNERIE/SERRURERIE. MANDAT A DONNER AU CONSEIL SYNDICAL ET AU SYNDIC DANS LE CADRE D UN BUDGET MAXIMAL DE 5000€ TTC.**
23. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE MACONNERIE/ SERRURERIE HALL RDC BATIMENT F
24. **AUTORISATION A DONNER AU SYNDIC D'ENGAGER UNE PROCEDURE JUDICIAIRE A L ENCONTRE DES COPROPRIETAIRES N' AYANT PAS DONNE ACCES A LA SOCIETE ISTA, CHARGEE DE REMPLACER LES COMPTAGES DIVISIONNAIRES EAU FROIDE / EAU CHAUDE, EN APPLICATION DU VOTE DE L AG DU 09 12 2015**
25. **INFORMATION : possibilité d'envoi dématérialisé des convocations et procès verbaux d' Assemblées Générales:**

Chaque copropriétaire entré en séance a émarginé la feuille de présence.

Présents ou Représentés sur le premier vote:

S.C.I A.J.S. (2525 ièm.), Mme ADAM FRANCOISE (2525 ièm.), Mme ALUPI ANTONINA (2525 ièm.), M. ANDIAZABAL LAURENT (2910 ièm.), Indivision ARCHIER PATRICE (2910 ièm.), Mme ARENILLA ALINE (2910 ièm.), Mme ARGAUD ELISABETH (2910 ièm.), Madame AUBIN CHRISTIANE (1122 ièm.), Madame AUBIN CHRISTIANE (2525 ièm.), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560 ièm.), M. ou Mme AUGER CLAUDE (1473 ièm.), S.C.I BANDE A PART (2910 ièm.), Indivision BARRE LOUISE ET LEA (1858 ièm.), M. ou Mme BARSACQ YVES (2910 ièm.), M. ou Mme BEAUCHATAUD HENRI (3437 ièm.), Mlle BEER - GABEL DELPHINE (2525 ièm.), M. ou Mme BELVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525 ièm.), M. ou Mme BENBRAHIM EL ANDALOSSI ABDELHAK (2560 ièm.), Mme BERAUD REGINE (2910 ièm.), Indivision BERTHOLET (2525 ièm.), M. ou Mme BESNIER PHILIPPE (2525 ièm.), M. ou Mme BEUSQUART STEPHANE (2910 ièm.), Monsieur BIOJOUT GUY (1718 ièm.), M. ou Mme BLANCHET ERIC GEORGES (2525 ièm.), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910 ièm.), Mlle BLANCPAIN CAROLINE (1718 ièm.), M. BOET BERNARD RAOUL (2525 ièm.), M. BOISSONNET OLIVIER (1122 ièm.), Indivision BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), Mme BONNAFE COLETTE (2525 ièm.), M. ou Mme BORNET (2525 ièm.), M. ou Mme BOSSU JEAN - MICHEL (2525 ièm.), Indivision BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525 ièm.), Monsieur BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Monsieur BOUCHER STEPHANE (2910 ièm.), M. ou Mme BOUGNOUX PHILIPPE (1718 ièm.), Mme BOUQUET COLETTE (1473 ièm.), M. ou Mme BOURGOUIN MARC (1473 ièm.), Mme BRAGARD NANCY (2910 ièm.), Monsieur BREYSSE YVES (1473 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1473 ièm.), ###Indivis BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (1718 ièm.), M. ou Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4032 ièm.), M. BRUMA JEAN EDGAR (2069 ièm.), Mme BUCHWALD EPOUSE FONVIELLE EVE (1122 ièm.), Sté C.N.M. (2525 ièm.), M. ou Mme CAMPAGNE DANIEL (1718 ièm.), Mme CAPLIEZ DANIELE (2525 ièm.), S.C.I CAVES ET MILLIONS (2910 ièm.), Indivision CHAMBON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), ###Indivis CHARRIER (3437 ièm.), Madame CHARRIER - PELTIER MARIE - CHRISTINE (1718 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473 ièm.), Mme CHIEZE NICOLE ANNIE (3437 ièm.), Indivision COCHOIS (2911 ièm.), Mme COCHRANE UNA (1718 ièm.), Monsieur COHEN ISDEY ISAAC (2911 ièm.), Madame COHEN LAURENCE (2525 ièm.), Mademoiselle COHEN MURIELLE (2525 ièm.), Indivision COMBRIS - MARCON PIERRE (3437 ièm.), Mme CORCELLET - PREVOST EMMANUELLE (2910 ièm.), Indivision COURPRON - VAYR (1473 ièm.), Monsieur D AMMASSA DANIEL (2525 ièm.), Mme DAVIS GENEVIEVE (1473 ièm.), Mme DELMAS ANNE (2910 ièm.), ###Indivis DES AUBRYS - LIGNIERES C/O MME DES AUBRYS (1473 ièm.), Monsieur DES AUBRYS NICOLAS (2525 ièm.), Madame DESHOULIERES BRIGITTE ELSA (2910 ièm.), Monsieur DESHOULIERES DOMINIQUE (2910 ièm.), M. ou Mme DESMOULINS (4384 ièm.), Monsieur DESPORTES JEAN JACQUES (2525 ièm.), Monsieur DESPORTES JEAN JACQUES (1718 ièm.), Mme DUPIC HELENE (2525 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (2525 ièm.), M. FALCHIER FERNAND (2525 ièm.), M. ou Mme FAOUR BRUNO OU ELODIE (2910 ièm.), M. FEDRIGO PIERRE DANIEL (2525 ièm.), M. ou Mme FINOT JEAN - PAUL (1473 ièm.), Mme FRELIN MICHELE ETIENNETTE (2525 ièm.), Indivision FROIDEVAUX DENIS (5435 ièm.), S.C.I GABELOU (2525 ièm.), Mme GAILLARD MICHELE (2525 ièm.), Madame GALDO GIOVANNA (1473 ièm.), M. ou Mme GANDOULY PIERRE (2910 ièm.), M. ou Mme GAUSSOT BERNARD (1718 ièm.), Indivision GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (2525 ièm.), Mme GIOAN CHRISTINE (1858 ièm.), M. ou Mme GOBET JEAN - MICHEL (3437 ièm.), M. GONZALES ADOLPHE (1473 ièm.), M. GRANEL PATRICE (1718 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), M. GRENIER FRANCOIS (2525 ièm.), Mme GRISEL ULRIKE (2525 ièm.), Mme HANAPPE ODILE (3437 ièm.), Mlle HAURIE CHRISTINE (1122 ièm.), Mme HAYE FRANCOISE (1858 ièm.), Mme HORN EDITH (2910 ièm.), Mme HUCHEZ MARIE - ROSE (1473 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858 ièm.), M. JEANNEAU HUBERT (2069 ièm.), M. ou Mlle KO - BOUARAVONG DAVID - ISABELLE (1718 ièm.), Indivision L'HERBETTE MARC (1122 ièm.), M. ou Mme LAGADEC FABIEN (2910 ièm.), Mme LEBOURG MICHELLE (2525 ièm.), M. ou Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910 ièm.), Mme LECANUET FRANCOISE (2525 ièm.), M. LEGROS JEAN-BAPTISTE (2525 ièm.), Mme LELONG SANDRINE (2911 ièm.), M. ou Mme LEQUIN OU ALIX JEAN - MARIE / NICOL (3437 ièm.), Monsieur LEROY PATRICE PIERRE (2910 ièm.), Monsieur LEVY HENRI OLIVIER (2910 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Monsieur LINAIS GERARD (2910 ièm.), Monsieur LINAIS GERARD (1718 ièm.), Mme LOCATELLI ELIANE (2525 ièm.), M. ou Mme LOITRON CLAUDE (2910 ièm.), Mme MAGADUR YVETTE (1718 ièm.), M. MALKA GILBERT (1122 ièm.), Indivision MANCINI * (2911 ièm.), Indivision MASOLIVER (2910 ièm.), M. ou Mme MAUDHUIT FRANCOIS (2910 ièm.), M. ou Mme MEADEL LUCIEN (3437 ièm.), Mlle MENARD SOPHIE (2525 ièm.), Monsieur MENIGOT JACQUES (1718 ièm.), Monsieur MENIGOT JACQUES (2525 ièm.), Madame MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911 ièm.), M. ou Mme MEYRONEINC SAMUEL (2910 ièm.), Mlle MICHELENA MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mlle MICHENAUD OU TOURNIER DIDIER/MARIE - LAURE (2910 ièm.), M. ou Mme MIRC BERNARD (2910 ièm.), M. ou Mme MOINET ALAIN (2525 ièm.), M. MOREAU JEAN - PAUL (5050 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Indivision MOUZON CELINE OU JULIA (2911 ièm.), Mlle NEEL BENEDECITE (1718 ièm.), Indivision NORDIN (4384 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718 ièm.), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1473 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), M. ou Mme PECHEYRAN REGIS (2910 ièm.), Monsieur PENNAFORTE MANUEL (2525 ièm.), Monsieur PENNAFORTE MANUEL (2910 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), Indivision PETROUSSENKO JACQUES (3437 ièm.), Mme PONSART NICOLE (2525 ièm.),

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Indivis PRALY BRUNO FRANCIS (2910 ièm.), Monsieur PRALY LAURENT (1473 ièm.), M. PRECIGOUT ALAIN (2910 ièm.), Indivision RAIZES (2910 ièm.), Mlle RAZET JEANNE ODETTE (2069 ièm.), Monsieur RENAUD ERNEST (2525 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), M. ou Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911 ièm.), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525 ièm.), M. ou Mme ROGISSART OU MME GERMAIN (2910 ièm.), M. ou Mme ROGULSKI JERZY (2560 ièm.), M. ou Mme RORATO REMY (2560 ièm.), M. ou Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (2525 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.), Mme SAADA ALYA (2525 ièm.), Indivision SADDIER - THOUARD NICOLAS (3437 ièm.), M. ou Mme SANCHEZ - VALERO DOMINIQUE (1718 ièm.), M. ou Mme SANCHIZ JEAN (2525 ièm.), Indivision SCHEMBRI PASQUALE (2525 ièm.), M. ou Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (2560 ièm.), Mme SILVESTRI IMELDE (1473 ièm.), ###Indivis SIMON PASCAL (2910 ièm.), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122 ièm.), Mme SOUFFEZ MICHELE (2910 ièm.), M. SUTTER * DIDIER (2525 ièm.), Mme TANGUY JACQUELINE (1473 ièm.), M. ou Mme THIBAUT * FRANZ (2911 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.), Monsieur VANDERPOOTEN ETIENNE (2421 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.), M. VENENCIE JEAN - LOUIS (2525 ièm.), Mme VIDAL - BOYER HELENE (1473 ièm.), M. ou Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525 ièm.), M. VILLEY DESMESBRET GILLES (2910 ièm.), M. VINSOT GILDAS (2069 ièm.), Mlle WILK MARIE ALINE (2525 ièm.),

187 Copropriétaires sur 414 sont présents ou représentés, soit 463 545 tantièmes sur un total de 1 000 000.

19:20:50 [v1]

1. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

M. NORDIN est élu président de séance.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	463 545	458 110	0	5 435
Copropriétaires	414	187	185	0	2

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (229 056 tantièmes)

ABSTENTION :

Indivision RAIZES (2910 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.).

Arrivée(s):

Mme CHEBROU DE LA ROULIERE (2525 ièm.), M. ou Mme CLAIS JEAN-CHRISTOPHE (1473 ièm.), Mlle CREYSSELS-PAULHE MONIQUE (1122 ièm.), S.C.I.D.D.C. C/O MAITRE LEGRAND (2525 ièm.), M. DOMEIZEL CLAUDE (1718 ièm.), M. ou Mme GRAU VINCENT OU MARIE (1473 ièm.), ###Indivis KALFON CHARLES (2910 ièm.), Madame KALFON EMMANUELLE (3437 ièm.), S.C.I LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858 ièm.), Mme LAUFER GUSTI (2910 ièm.), Mme LELUBRE MARIE MADELEINE (1718 ièm.), M. ou Mme PHILIPPE ERIC (1473 ièm.), M. ou Mme RAQUET BERNARD (1122 ièm.), Indivision ROBIC - CROS SIMONE (2525 ièm.), Monsieur VANDERPOOTEN ETIENNE (2910 ièm.), Indivision VARVENNE - LITAIZE (2525 ièm.),

19:27:30 [v2]

2.1 ELECTION DES SCRUTATEURS

Mme RORATO est élue scrutatrice.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	497 769	441 383	41 414	14 972
Copropriétaires	414	203	178	17	8

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (241 399 tantièmes)

CONTRE :

Madame AUBIN CHRISTIANE (1122 ièm.), Madame AUBIN CHRISTIANE (2525 ièm.), M. ou Mme BENBRAHIM EL ANDALOSSI ABDELHAK (2560 ièm.), Indivision BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), Monsieur BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Sté C.N.M. (2525 ièm.), Indivision CHAMBON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), Monsieur LINAIS GERARD (2910 ièm.), Monsieur LINAIS GERARD (1718 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), M. ou Mme PHILIPPE ERIC (1473 ièm.), Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), ###Indivis SIMON PASCAL (2910 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.)

ABSTENTION :

M. DOMEIZEL CLAUDE (1718 ièm.), M. ou Mme GAUSSOT BERNARD (1718 ièm.), M. ou Mme GRAU VINCENT OU MARIE (1473 ièm.), Mme HAYE FRANCOISE (1858 ièm.), S.C.I LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), M. ou Mme RORATO REMY (2560 ièm.)

2.2 ELECTION DES SCRUTATEURS

Mme DEMOZAY est élue scrutatrice.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	497 769	464 841	27 072	5 856
Copropriétaires	414	203	190	10	3

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est **ADOPTÉE** à la majorité requise de l'article 24 (245 957 tantièmes)

CONTRE :

M. ou Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560 ièm.), Indivision BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), Monsieur BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Indivision CHAMBON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), ###Indivis SIMON PASCAL (2910 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.)

ABSTENTION :

M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.)

19:29:44 [v4]

3. ELECTION D'UN SECRETAIRE

M Olivier COTTRET, représentant le cabinet FONCIA LUTECE, est élu secrétaire.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	497 769	470 836	11 853	15 080
Copropriétaires	414	203	192	4	7

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est **ADOPTÉE** à la majorité requise de l'article 24 (241 345 tantièmes)

CONTRE :

Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.)

ABSTENTION :

Indivision COURPRON - VAYR (1473 ièm.), Madame GALDO GIOVANNA (1473 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Madame MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), M. ou Mme THIBAUT * FRANZ (2911 ièm.), M. ou Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525 ièm.)

4. COMPTE RENDU D ACTIVITE DU CONSEIL SYNDICAL ET DU SYNDIC. INFORMATION CONCERNANT LES DOSSIERS : RENOVATION DES ASCENSEURS, RENEGOCIATION DU CONTRAT CH AUFFAGE DALKIA , MISE EN PLACE DES NOUVEAUX COMPTAGES RADIO RELEVES ISTA

L'Assemblée Générale prendra acte du rapport du Conseil Syndical (voir le mot du Président, joint en Annexe de la convocation) et du Compte Rendu annuel de Gestion du syndic ("joint en Annexe de la convocation)

Résolution sans vote.

5. COMPTE RENDU DU SYNDIC SUR LES PROCEDURES : RECOUVREMENT DE CHARGES / DOSSIER SKOULATOS ET AUBERGE DE JEUNESSE

Le syndic rappelle que suite aux nombreuses diligences effectuées depuis un an en la matière (voir Compte Rendu de Gestion Syndic en annexe, récapitulant les dossiers résolus et clôturés), il n'existe plus que les dossiers suivants en matière de recouvrement de charges

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

- Dossier HALIE : solde ramené à 1721,20€ suite versement en application du jugement intervenu puis saisie du compte bancaire (versement huissier 2111,10€ le 11 octobre 2016).
- Dossier SCI DDC solde débiteur 7 097€ ; il s'agit d'une curatelle : l'organisme Espace Tutelle a été remplacé, suivant jugement TGI, par Maître Legrand (administrateur judiciaire), laquelle ne dispose d'aucun fonds pour régler les charges (locataire décédée) ; assignation délivrée.
- LEVI DE MONTFUMAT : dette actuelle, en diminution (7 328 euros en janvier 2016, solde 6 605€ à ce jour) suite engagement d'échéancier de paiement.

Dossier Skoulatos et exploitation d'une Auberge de Jeunesse : un dossier a été constitué chez l'avocat conseil du syndicat de copropriété, en application du vote d'habilitation de la dernière AG 2015 et a donné lieu à constat d'huissier, mises en demeure avocat de M Kourtessis (héritier de mme Skoulatos) d'avoir à cesser immédiatement son exploitation permanente d'une véritable Auberge de Jeunesse au bâtiment A, en infraction par rapport au Règlement de Copropriété ; une plainte a parallèlement été également déposée auprès des services de la Mairie de Paris (Direction de l'Habitat), pour défaut d'autorisation préalable et activité de loueur meublé professionnel irrégulière. Ceci a finalement conduit m Kourtessis à procéder à la mise en vente de son lot (qui est intervenue juste avant cet été 2016). Dossier clôturé.

Rappel des modalités de location saisonnière touristique en vigueur : Une autorisation auprès de la Mairie de Paris est nécessaire avant de proposer à la location un bien meublé pour des durées inférieures à un an (ou 9 mois pour un étudiant). En clair, dès lors que le logement ne constitue pas la résidence principale du locataire. Nota bene : la loi permet aux personnes qui louent au maximum quatre mois par an leur habitation principale pour profiter de revenus supplémentaires d'échapper à cette réglementation.

L'Assemblée Générale en prendra acte.

Résolution sans vote.

Arrivée(s):

Monsieur MERCIER OU MATHIEU (2525 ièm.), ###Indivis ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525 ièm.), ###Indivis ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473 ièm.),

20:18:01 [v7]

6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ARRETES AU 30 06 2016

Pièces annexes :

- L'état financier après répartition, au 30/06/2016 (annexe 1),
- Le compte de gestion général de l'exercice clos réalisé du 01/07/2015 au 30/06/2016, comprenant :
 - * Annexe 2 : les charges et produits de l'exercice par nature,
 - * Annexe 3 : les opérations courantes par clés de répartition,
 - * Annexe 4 : les travaux et opérations exceptionnelles, votés, clôturés,
 - Annexe 5 : les travaux et opérations exceptionnelles, votés, non clôturés, par clés
- La liste des copropriétaires débiteurs et créditeurs,
- La répartition individuelle a été transmise préalablement à la présente assemblée générale par courrier séparé,

Modalités de vérification des pièces justificatives des charges :

Les comptes de l'exercice peuvent être vérifiés par tout copropriétaire, le 6ème jour ouvré qui précède l'assemblée générale ou sur rendez-vous au bureau du syndic.

Résolution :

L'assemblée générale approuve les comptes de charges de l'exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	504 292	379 662	65 823	58 807
Copropriétaires	414	206	155	26	25

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (222 743 tantièmes)

CONTRE :

Madame AUBIN CHRISTIANE (1122 ièm.), Madame AUBIN CHRISTIANE (2525 ièm.), M. ou Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560 ièm.), Indivision BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), Monsieur BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Sté C.N.M. (2525 ièm.), Indivision CHAMBON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), Madame COHEN LAURENCE (2525 ièm.), Mademoiselle COHEN MURIELLE (2525 ièm.), Indivision COURPRON - VAYR (1473 ièm.), Madame G ALDO GIOVANNA (1473 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Madame MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), M. ou Mme PHILIPPE ERIC (1473 ièm.), Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), ###Indivis SIMON PASCAL (2910 ièm.), Mme SOUFFEZ MICHELE (2910 ièm.), M. ou Mme THIBAUT * FRANZ (2911 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.), M. ou Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525 ièm.)

ABSTENTION :

Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910 ièm.), M. ou Mme BORNET (2525 ièm.), M. ou Mme BOUGNOUX PHILIPPE (1718 ièm.), Mme BOUQUET COLETTE (1473 ièm.), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473 ièm.), Indivision COCHOIS (2911 ièm.), Mme DUPIC HELENE (2525 ièm.), M. FALCHIER FERNAND (2525 ièm.), Indivision GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (2525 ièm.), Mme HORN EDITH (2910 ièm.), M. ou Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910 ièm.), Monsieur LINAIS GERARD (2910 ièm.), Monsieur LINAIS GERARD (1718 ièm.), Mme LOCATELLI ELIANE (2525 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718 ièm.), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1473 ièm.), Indivision RAIZES (2910 ièm.), Monsieur RENAUD ERNEST (2525 ièm.), ###Indivis ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525 ièm.), ###Indivis ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.), Mme SAADA ALYA (2525 ièm.), Indivision SCHEMBRI PASQUALE (2525 ièm.), M. SUTTER * DIDIER (2525 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.)

20:29:48 [v8]

7. DESIGNATION DU SYNDIC

L'Assemblée Générale désigne FONCIA LUTECE, dont le siège social est 100 BLD MONTPARNASSE 3E ETAGE - CS 41443 - 75682 PARIS CEDEX 14 en qualité de syndic, selon contrat joint à la convocation amendé à la somme de 51 500 € TTC, à compter du 08/12/2016 jusqu'au 31 12 2017 .
L'Assemblée mandate le Président de séance pour signer le contrat de syndic.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	504 292	436 505	27 072	40 715
Copropriétaires	414	206	178	10	18

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

M. ou Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560 ièm.), Indivision BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), Monsieur BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Indivision CHAMBON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), ###Indivis SIMON PASCAL (2910 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.)

ABSTENTION :

Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910 ièm.), M. ou Mme BORNET (2525 ièm.), Mme BOUQUET COLETTE (1473 ièm.), Indivision COCHOIS (2911 ièm.), Indivision COURPRON - VAYR (1473 ièm.), Madame GALDO GIOVANNA (1473 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Mme LOCATELLI ELIANE (2525 ièm.), Madame MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718 ièm.), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1473 ièm.), Mme SAADA ALYA (2525 ièm.), Indivision SCHEMBRI PASQUALE (2525 ièm.), M. SUTTER * DIDIER (2525 ièm.), M. ou Mme THIBAUT * FRANZ (2911 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.), M. ou Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525 ièm.)

20:31:46 [v9]

7. DESIGNATION DU SYNDIC

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée Générale désigne FONCIA LUTECE, dont le siège social est 100 BLD MONTPARNASSE 3E ETAGE - CS 41443 - 75682 PARIS CEDEX 14 en qualité de syndic, selon contrat joint à la convocation amendé à la somme de 51 500 € TTC, à compter du 08/12/2016 jusqu'au 31 12 2017 .
L'Assemblée mandate le Président de séance pour signer le contrat de syndic.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	504 292	435 033	53 128	16 131
Copropriétaires	414	206	179	20	7

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (244 081 tantièmes)

CONTRE :

M. ou Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560 ièm.), Indivision BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), Monsieur BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Indivision CHAMBON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), Indivision COURPRON - VAYR (1473 ièm.), Madame GALDO GIOVANNA (1473 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Madame MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), ###Indivis SIMON PASCAL (2910 ièm.), Mme SOUFFEZ MICHELE (2910 ièm.), M. ou Mme THIBAUT * FRANZ (2911 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.), M. ou Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525 ièm.)

ABSTENTION :

Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910 ièm.), M. ou Mme BORNET (2525 ièm.), Indivision COCHOIS (2911 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1473 ièm.), Indivision SCHEMBRI PASQUALE (2525 ièm.)

20:42:15 [v10]

8. OPTION 24/7

Historique :

Pour mettre en place une sécurité complémentaire, et prolonger le service aux copropriétaires et aux occupants de votre immeuble en dehors des heures ouvrables, votre agence FONCIA vous propose de poursuivre le service d'assistance 24/7 qui a été mis en place l'an passé et qui recouvre les prestations suivantes :

- l'accueil téléphonique dans les plages horaires durant lesquelles l'agence FONCIA est fermée, hormis les midis, soit :

* de 18h00 à 09h00 en semaine,

* de 17h00 ou de 18h00 les veilles de week-ends et jours fériés, à 09h00 le premier jour ouvrable suivant.

- le déclenchement de l'intervention d'une entreprise de dépannage référencée en cas de fuite ou coupure d'eau, de panne d'électricité, de sinistre de serrurerie ou de vitrerie dans les parties communes.

- l'affichage du numéro de l'assistance FONCIA 24/7 dans les parties communes de votre immeuble, et auprès des gardiens.

Le service complémentaire porte exclusivement sur les parties communes et les équipements communs de l'immeuble.

Résolution :

Après avoir pris connaissances des explications du syndic et de l'avis du conseil syndical, l'assemblée générale des copropriétaires, décide de :

- mettre en place le service d'assistance 24/7 sur les parties communes de l'immeuble en dehors des heures ouvrables de l'agence, selon convention jointe à la convocation,

- confier à FONCIA ce service d'assistance 24/7 pour un montant plafonné à titre commercial à 2500 euros TTC par an (le montant de 9,90 euros ttc par lot étant ainsi ramené à 5,84 euros TTC par lot et par an)

- mandater le Président de séance pour signer la convention 24/7.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	504 292	432 300	42 921	29 071
Copropriétaires	414	206	178	17	11

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (237 611 tantièmes)

CONTRE :

M. ANDIAZABAL LAURENT (2910 ièm.), Madame AUBIN CHRISTIANE (1122 ièm.), Madame AUBIN CHRISTIANE (2525 ièm.), Mlle BEER - GABEL DELPHINE (2525 ièm.), M. ou Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (1718 ièm.), M. ou Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4032 ièm.), Sté C.N.M. (2525 ièm.), Indivision GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU

11

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

(2525 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Monsieur LINAIS GERARD (2910 ièm.), Monsieur LINAIS GERARD (1718 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), M. ou Mme PHILIPPE BRIC (1473 ièm.), M. ou Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (2560 ièm.)

ABSTENTION :

Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910 ièm.), M. ou Mme BORNET (2525 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), Indivision COCHOIS (2911 ièm.), M. ou Mme GOBET JEAN - MICHEL (3437 ièm.), ###Indivis KALFON CHARLES (2910 ièm.), Madame KALFON EMMANUELLE (3437 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), M. ou Mme ROGULSKI JERZY (2560 ièm.), Indivision SCHEMBRI PASQUALE (2525 ièm.)

20:44:59 [v11]

9. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01 07 2017 AU 30 06 2018

L'Assemblée Générale fixe le budget de l'exercice du 01 07 2017 au 30 06 2018 à la somme de 1 080 000 euros. Elle autorise le syndic à procéder aux appels provisionnels à proportion du ¼ du budget voté, le 1er jour de chaque trimestre.

Rappel :

Il est rappelé à tous les copropriétaires que les appels de provisions émis par le syndic pour faire face aux dépenses de gestion courante, dans la limite du budget ci-dessus adopté, sont exigibles le premier jour de chaque trimestre civil, soit les 1ers janvier, avril, juillet et octobre (Article 14-1 de la loi du 10 juillet 1965).

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	504 292	444 888	2 910	56 494
Copropriétaires	414	206	182	1	23

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (223 900 tantièmes)

CONTRE :

Mme SOUFFEZ MICHELE (2910 ièm.)

ABSTENTION :

M. ou Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560 ièm.), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910 ièm.), Indivision BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), M. ou Mme BORNET (2525 ièm.), Monsieur BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Mme BOUQUET COLETTE (1473 ièm.), Indivision CHAMBON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), Indivision COCHOIS (2911 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Mme LOCATELLI ELIANE (2525 ièm.), Monsieur MERCIER OU MATHIEU (2525 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718 ièm.), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1473 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), Mme SAADA ALYA (2525 ièm.), Indivision SCHEMBRI PASQUALE (2525 ièm.), ###Indivis SIMON PASCAL (2910 ièm.), M. SUTTER * DIDIER (2525 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.)

20:52:49 [v12]

10. DETERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION OBLIGATOIRE DU FONDS DE TRAVAUX

Préambule :

Dans tous les immeubles à destination totale ou partielle d'habitation construits depuis plus de 5 ans, un fonds de travaux est constitué en application de l'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965.

Ce fonds est alimenté par une cotisation annuelle obligatoire qui ne peut être inférieure à 5 % du montant du budget prévisionnel.

Les cotisations au fonds travaux seront versées sur un compte séparé rémunéré au nom du syndicat. Les intérêts produits par ce compte sont définitivement acquis au syndicat.

Les sommes versées sur le fonds de travaux sont attachées aux lots et définitivement acquises au syndicat des copropriétaires. En cas de vente d'un lot, elles ne sont pas remboursées au vendeur.

Enfin, il appartiendra à l'AG, à partir de l'année suivant la constitution du fonds, de décider de son emploi éventuel pour aider au financement des travaux qui seront soumis à son vote.

Résolution :

L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle obligatoire au fonds de travaux pour l'exercice 2017 2018 à 5 % du montant du budget prévisionnel, soit un montant de 54000 euros.

11

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

Elle autorise le syndic à appeler ¼ de ce montant le premier jour de chaque trimestre, à compter du 01 07 2017, selon la clef « charges communes générales ».

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	504 292	336 250	64 136	103 906
Copropriétaires	414	206	137	27	42

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

Madame AUBIN CHRISTIANE (1122 ièm.), Madame AUBIN CHRISTIANE (2525 ièm.), Mme BRAGARD NANCY (2910 ièm.), Sté C.N.M. (2525 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), ###Indivis DES AUBRYS - LIGNIERES C/O MME DES AUBRYS (1473 ièm.), Monsieur DES AUBRYS NICOLAS (2525 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Indivision L'HERBETTE MARC (1122 ièm.), Monsieur LEROY PATRICE PIERRE (2910 ièm.), Monsieur LEVY HENRI OLIVIER (2910 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Monsieur LINAIS GERARD (2910 ièm.), Monsieur LINAIS GERARD (1718 ièm.), M. ou Mme LOITRON CLAUDE (2910 ièm.), Monsieur MERCIER OU MATHIEU (2525 ièm.), M. ou Mme MOINET ALAIN (2525 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Indivision MOUZON CELINE OU JULIA (2911 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), M. ou Mme PHILIPPE ERIC (1473 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.), Mme SOUFFEZ MICHELE (2910 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.), Mme VIDAL - BOYER HELENE (1473 ièm.)

ABSTENTION :

M. ou Mme AUGER CLAUDE (1473 ièm.), Indivision BARRE LOUISE ET LEA (1858 ièm.), M. ou Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560 ièm.), Indivision BERTHOLET (2525 ièm.), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910 ièm.), M. BOISSONNET OLIVIER (1122 ièm.), Indivision BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), Mme BONNAFE COLETTE (2525 ièm.), M. ou Mme BORNET (2525 ièm.), Indivision BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525 ièm.), Monsieur BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Monsieur BREYSSE YVES (1473 ièm.), S.C.I CAVES ET MILLIONS (2910 ièm.), Indivision CHAMBON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), Indivision COCHOIS (2911 ièm.), Mme COCHRANE UNA (1718 ièm.), Madame COHEN LAURENCE (2525 ièm.), Mademoiselle COHEN MURIELLE (2525 ièm.), Indivision COMBRIS - MARCON PIERRE (3437 ièm.), M. ou Mme DESMOULINS (4384 ièm.), M. ou Mme FINOT JEAN - PAUL (1473 ièm.), M. ou Mme GOBET JEAN - MICHEL (3437 ièm.), Mme HUCHEZ MARIE - ROSE (1473 ièm.), M. MALKA GILBERT (1122 ièm.), Indivision MANCINI * (2911 ièm.), Monsieur MENIGOT JACQUES (1718 ièm.), Monsieur MENIGOT JACQUES (2525 ièm.), Mlle MICHELENA MARTINE (1473 ièm.), Indivision NORDIN (4384 ièm.), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1473 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Indivision RAIZES (2910 ièm.), Mlle RAZET JEANNE ODETTE (2069 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), M. ou Mme ROGISSART OU MME GERMAIN (2910 ièm.), M. ou Mme ROGULSKI JERZY (2560 ièm.), Indivision SCHEMBRI PASQUALE (2525 ièm.), ###Indivis SIMON PASCAL (2910 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.), M. VENENCIE JEAN - LOUIS (2525 ièm.)

20:56:06 [v13]

10. DETERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION OBLIGATOIRE DU FONDS DE TRAVAUX

Second vote conformément à l'article 25-1

Préambule :

Dans tous les immeubles à destination totale ou partielle d'habitation construits depuis plus de 5 ans, un fonds de travaux est constitué en application de l'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965.

Ce fonds est alimenté par une cotisation annuelle obligatoire qui ne peut être inférieure à 5 % du montant du budget prévisionnel.

Les cotisations au fonds travaux seront versées sur un compte séparé rémunéré au nom du syndicat. Les intérêts produits par ce compte sont définitivement acquis au syndicat.

Les sommes versées sur le fonds de travaux sont attachées aux lots et définitivement acquises au syndicat des copropriétaires. En cas de vente d'un lot, elles ne sont pas remboursées au vendeur.

Enfin, il appartiendra à l'AG, à partir de l'année suivant la constitution du fonds, de décider de son emploi éventuel pour aider au financement des travaux qui seront soumis à son vote.

Résolution :

L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle obligatoire au fonds de travaux pour l'exercice 2017 2018 à 5 % du montant du budget prévisionnel, soit un montant de 54 000 euros.

Elle autorise le syndic à appeler ¼ de ce montant le premier jour de chaque trimestre, à compter du 01 07 2017, selon la clef « charges communes générales ».

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	504 292	372 930	61 788	69 574
Copropriétaires	414	206	151	26	29

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (217 360 tantièmes)

CONTRE :

Madame AUBIN CHRISTIANE (1122 ièm.), Madame AUBIN CHRISTIANE (2525 ièm.), Mme BRAGARD NANCY (2910 ièm.), Sté C.N.M. (2525 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), ###Indivis DES AUBRYS - LIGNIERES C/O MME DES AUBRYS (1473 ièm.), Monsieur DES AUBRYS NICOLAS (2525 ièm.), M. ou Mme GOBET JEAN - MICHEL (3437 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Indivision L'HERBETTE MARC (1122 ièm.), Monsieur LEROY PATRICE PIERRE (2910 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Monsieur LINAIS GERARD (2910 ièm.), Monsieur LINAIS GERARD (1718 ièm.), Monsieur MERCIER OU MATHIEU (2525 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Indivision MOUZON CELINE OU JULIA (2911 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), M. ou Mme PHILIPPE ERIC (1473 ièm.), M. ou Mme ROGULSKI JERZY (2560 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.), Mme SOUFFEZ MICHELE (2910 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.), Mme VIDAL - BOYER HELENE (1473 ièm.)

ABSTENTION :

M. ou Mme BENBRAHIM EL ANDALOSSI ABDELHAK (2560 ièm.), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910 ièm.), Indivision BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), Mme BONNAFE COLETTE (2525 ièm.), M. ou Mme BORNET (2525 ièm.), Monsieur BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Indivision CHAMBON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473 ièm.), Indivision COCHOIS (2911 ièm.), Mme COCHRANE UNA (1718 ièm.), Madame COHEN LAURENCE (2525 ièm.), Mademoiselle COHEN MURIELLE (2525 ièm.), Mme DUPIC HELENE (2525 ièm.), M. FALCHIER FERNAND (2525 ièm.), M. ou Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910 ièm.), M. MALKA GILBERT (1122 ièm.), Monsieur MENIGOT JACQUES (1718 ièm.), Monsieur MENIGOT JACQUES (2525 ièm.), Mlle MICHELENA MARTINE (1473 ièm.), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1473 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Mlle RAZET JEANNE ODETTE (2069 ièm.), Monsieur RENAUD ERNEST (2525 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), Indivision SCHEMBRI PASQUALE (2525 ièm.), ###Indivis SIMON PASCAL (2910 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.)

21:00:54 [v14]

11. DECISION CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DU COIN PAYSAGER DES SEPT HALLS RDC : MANDAT A DONNER AU CONSEIL SYNDICAL DANS LE CADRE D UNE ENVELOPPE BUDGETAIRE MAXIMALE GLOBALE DE 6500 EUROS TTC

Devis joint : AJT, à titre d'exemple de ce qui peut être fait pour mettre en place des plantes sans aucun entretien particulier

Résolution :

L'assemblée générale décide de faire procéder au réaménagement du coin paysager des sept halls rez-de-chaussée : mandat est donné au Conseil Syndical de choisir le prestataire, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale globale de 6500€ ttc, qui sera financée dans le cadre du budget courant et répartie par bâtiment concerné (charges communes de bâtiment A B C D E F G exceptionnelles).

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	504 292	360 203	83 038	61 051
Copropriétaires	414	206	147	32	27

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

Mme ADAM FRANCOISE (2525 ièm.), M. ANDIAZABAL LAURENT (2910 ièm.), Mme ARGAUD ELISABETH (2910 ièm.), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560 ièm.), S.C.I BANDE A PART (2910 ièm.), M. ou Mme BELVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525 ièm.), Mme BERAUD REGINE (2910 ièm.), Indivision BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1473 ièm.), ###Indivis BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), Indivision COMBRIS - MARCON PIERRE (3437 ièm.), Monsieur DESPORTES JEAN JACQUES (2525 ièm.), Monsieur DESPORTES JEAN JACQUES (1718 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (2525 ièm.), Indivision FROIDEVAUX DENIS (5435 ièm.), M. ou Mme GOBET JEAN - MICHEL (3437 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Monsieur MERCIER OU MATHIEU (2525 ièm.), M. ou Mme MIRC BERNARD (2910 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (1718 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.), M. ou Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (2560 ièm.), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122 ièm.), Mme TANGUY JACQUELINE (1473 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.), M. VENENCIE JEAN - LOUIS (2525 ièm.)

ll

ABSTENTION :

M. ou Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560 ièm.), M. ou Mme BESNIER PHILIPPE (2525 ièm.), Indivision BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), Monsieur BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Mme BOUQUET COLETTE (1473 ièm.), M. ou Mme CAMPAGNE DANIEL (1718 ièm.), Indivision CHAMBON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473 ièm.), M. DOMEIZEL CLAUDE (1718 ièm.), M. ou Mme GAUSSOT BERNARD (1718 ièm.), M. ou Mme GRAU VINCENT OU MARIE (1473 ièm.), Mme HAYE FRANCOISE (1858 ièm.), S.C.I LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Mme LOCATELLI ELIANE (2525 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Monsieur RENAUD ERNEST (2525 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), M. ou Mme RORATO REMY (2560 ièm.), Mme SAADA ALYA (2525 ièm.), ###Indivis SIMON PASCAL (2910 ièm.), M. SUTTER * DIDIER (2525 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.)

21:02:29 [v15]

11. DECISION CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DU COIN PAYSAGER DES SEPT HALLS RDC : MANDAT A DONNER AU CONSEIL SYNDICAL DANS LE CADRE D UNE ENVELOPPE BUDGETAIRE MAXIMALE GLOBALE DE 6500 EUROS TTC

Second vote conformément à l'article 25-1

Devis joint : AJT, à titre d'exemple de ce qui peut être fait pour mettre en place des plantes sans aucun entretien particulier

Résolution :

L'assemblée générale décide de faire procéder au réaménagement du coin paysager des sept halls rez-de-chaussée : mandat est donné au Conseil Syndical de choisir le prestataire, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale globale de 6 500€ ttc, qui sera financée dans le cadre du budget courant et répartie par bâtiment concerné (charges communes de bâtiment A B C D E F G exceptionnelles).

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	504 292	364 060	78 584	61 648
Copropriétaires	414	206	149	30	27

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (221 323 tantièmes)

CONTRE :

M. ANDIAZABAL LAURENT (2910 ièm.), Mme ARGAUD ELISABETH (2910 ièm.), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560 ièm.), S.C.I BANDE A PART (2910 ièm.), M. ou Mme BEILVAÏRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525 ièm.), Mme BERAUD REGINE (2910 ièm.), M. ou Mme BESNIER PHILIPPE (2525 ièm.), Indivision BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), Indivision COMBRIS - MARCON PIERRE (3437 ièm.), Mme EMSSELLEM MICHELE CAMILLE (2525 ièm.), Indivision FROIDEVAUX DENIS (5435 ièm.), M. ou Mme GOBET JEAN - MICHEL (3437 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Monsieur MERCIER OU MATHIEU (2525 ièm.), M. ou Mme MIRC BERNARD (2910 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (1718 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.), M. ou Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (2560 ièm.), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122 ièm.), Mme TANGUY JACQUELINE (1473 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.), M. VENENCIE JEAN - LOUIS (2525 ièm.)

ABSTENTION :

M. ou Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560 ièm.), Indivision BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), Monsieur BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Mme BOUQUET COLETTE (1473 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1473 ièm.), ###Indivis BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525 ièm.), M. ou Mme CAMPAGNE DANIEL (1718 ièm.), Indivision CHAMBON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473 ièm.), M. DOMEIZEL CLAUDE (1718 ièm.), M. ou Mme GAUSSOT BERNARD (1718 ièm.), M. ou Mme GRAU VINCENT OU MARIE (1473 ièm.), Mme HAYE FRANCOISE (1858 ièm.), S.C.I LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858 ièm.), Mme LOCATELLI ELIANE (2525 ièm.), Indivision MANCINI * (2911 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Monsieur RENAUD ERNEST (2525 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), M. ou Mme RORATO REMY (2560 ièm.), Mme SAADA ALYA (2525 ièm.), ###Indivis SIMON PASCAL (2910 ièm.), M. SUTTER * DIDIER (2525 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.)

12. REALISATION DES TRAVAUX DE CONDAMNATION DES GAINES VIDES-ORDURES POUR IMPERATIF D'HYGIENE. TRAVAUX CONNEXES OPTIONNELS DE DEMOLITION DES SILOS BETON V O EN SOUS SOL

Historique : l'année 2015 avait été marquée par la réalisation d'opérations ponctuelles et renforcées de désinsectisation par la Sté ISS, dans les locaux VO sous sol ; cette opération a du être renouvelée tout au long de l'année 2016 avec pulvérisation massive de produit de désinsectisation (toutes les semaines en septembre / octobre 2015 puis au minimum tous les mois).

Face à la prolifération récurrente des blattes dans les silos et gaines VO *, il vous est proposé de voter la neutralisation des gaines et silos VO, pour des motifs d'Hygiène, de Sécurité (cf projections en bas des silos, installations vétustes outre l'incompatibilité avec le tri sélectif) et financiers (Diminution du contrat de désinsectisation- de 9.000€ à ce jour, renégociation également des contrat de désourisation et dératisation,, suppression du contrat de nettoyage bi-annuel des conduits : le gain financier global est estimé à 12.000€ par an) ; voir note de synthèse jointe.

*Il est fréquent que certains de nos containers soient refusés par les services de collecte, en raison d'une grande présence de cafards (outre les erreurs des résidants, dans le tri sélectif)

Conditions essentielles des marchés :

Devis ABSA 15 488€ ttc / Devis ISS 14 282,40€ ttc + option démolition silos 36960€ ttc
devis VIDOIR MODERNE 14 238,18€ ttc + option plaques de finition pvc blanc 2 692,80€ ttc
option démolition des silos 26 356€ ttc

Quote- part estimative des travaux par appartement : 100 € avec démolition des silos

(Devis proposés et montants ou renvoi à un tableau descriptif et comparatif)

Conditions du vote : les vide-ordures ne sont pas des parties communes particulières à chaque cage d'escalier et constituent des parties communes générales au syndicat secondaire (lots 1001 à 1428 du bâtiment III) ; un seul vote concernera donc l'ensemble des vide-ordures.

21:33:56 [v17]

12. a REALISATION DES TRAVAUX DE CONDAMNATION DES GAINES VIDES-ORDURES POUR IMPERATIF D'HYGIENE.

L'Assemblée Générale décide de la condamnation des gaines et silos vide-ordures, selon proposition présentée par l'entreprise VIDOIR MODERNE, s'élevant à 16 938,98€ euros TTC

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES VO 1/428ème », à l'appel de provision rendu exigible à la date suivante : le 01 03 2017 pour 100 %.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	428	210	82	104	23
Copropriétaires	414	206	81	102	22

Ne prend pas part au vote : 1 tantièmes (1 Copropriétaires)

* Sur la clé de Charge : 300 CHARGES VIDE ORDURES

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (215 tantièmes) et, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 n'est pas possible en séance.

POUR :

Mme ADAM FRANCOISE (1 ièm.), Mme ALUPI ANTONINA (1 ièm.), M. ANDIAZABAL LAURENT (1 ièm.), Indivision ARCHIER PATRICE (1 ièm.), Mme ARENILLA ALINE (1 ièm.), S.C.I BANDE A PART (1 ièm.), M. ou Mme BEAUCHATAUD HENRI (1 ièm.), M. ou Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (1 ièm.), M. ou Mme BEUSQUART STEPHANE (1 ièm.), Monsieur BIOJOUT GUY (1 ièm.), Mlle BLANCPAIN CAROLINE (1 ièm.), Mme BONNAFE COLETTE (1 ièm.), M. ou Mme BOSSU JEAN - MICHEL (1 ièm.), Monsieur BOUCHER STEPHANE (1 ièm.), Mme BRAGARD NANCY (1 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (1 ièm.), M. ou Mme CLAIS JEAN-CHRISTOPHE (1 ièm.), Monsieur COHEN ISDEY ISAAC (1 ièm.), Mlle CREYSSELS-PAULHE MONIQUE (1 ièm.), S.C.I D.D.C. C/O MAITRE LEGRAND (1 ièm.), Mme DAVIS GENEVIEVE (1 ièm.), ###Indivis DES AUBRYS - LIGNIERES C/O MME DES AUBRYS (1 ièm.), Monsieur DES AUBRYS NICOLAS (1 ièm.), Madame DESHOULIERES BRIGITTE ELSA (1 ièm.), Monsieur DESHOULIERES DOMINIQUE (1 ièm.), Monsieur DESPORTES JEAN JACQUES (1 ièm.), Monsieur DESPORTES JEAN JACQUES (1 ièm.), M. DOMEIZEL CLAUDE (1 ièm.), Mme EMSSELLEM MICHELE CAMILLE (1 ièm.), M. ou Mme FAOUR BRUNO OU S.C.I GABELOU (1 ièm.), Mme GAILLARD MICHELE (1 ièm.), M. ou Mme GAUSSOT BERNARD (1 ièm.), Indivision GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (1 ièm.), M. GONZALES ADOLPHE (1 ièm.), M. ou Mme GRAU VINCENT OU MARIE (1 ièm.), Mme GRISEL ULRIKE (1 ièm.), Mme HANAPPE ODILE (1 ièm.), Mme HAYE FRANCOISE (1 ièm.), M. JEANNEAU HUBERT (1 ièm.), M. ou Mlle KO - BOUARAVONG DAVID - ISABELLE (1 ièm.), Indivision L'HERBETTE MARC (1 ièm.), M. ou Mme LAGADEC FABIEN (1 ièm.), S.C.I LAGEM C/O MERCIER GERARD (1 ièm.), Mme LAUFER GUSTI (1 ièm.), Mme LEBOURG MICHELLE (1 ièm.), Mme LECANUET FRANCOISE (1 ièm.), M. LEGROS JEAN-BAPTISTE (1 ièm.), Mme LELONG SANDRINE (1 ièm.), Mme LELUBRE MARIE MADELEINE (1 ièm.), M. ou Mme LEQUIN OU ALIX JEAN - MARIE / NICOL (1 ièm.), Monsieur LEROY PATRICE PIERRE (1 ièm.), M. MALKA GILBERT (1 ièm.), M. ou Mme MAUDHUIT FRANCOIS (1 ièm.),

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

Monsieur MENIGOT JACQUES (1 ièm.), Monsieur MENIGOT JACQUES (1 ièm.), M. ou Mme MEYRONEINC SAMUEL (1 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (1 ièm.), M. ou Mme PECHEYRAN REGIS (1 ièm.), Mme PONSART NICOLE (1 ièm.), Indivis PRALY BRUNO FRANCIS (1 ièm.), Monsieur PRALY LAURENT (1 M. PRECIGOUT ALAIN (1 ièm.), M. ou Mme RAQUET BERNARD (1 ièm.), Indivision ROBIC - CROS SIMONE (1 ièm.), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (1 ièm.), M. ou Mme RORATO REMY (1 ièm.), M. ou Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (1 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (1 ièm.), Indivision SADDIER - THOUARD NICOLAS (1 ièm.), M. ou Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (1 ièm.), Mme SOUFFEZ MICHELE (1 ièm.), Monsieur VANDERPOOTEN ETIENNE (1 ièm.), Monsieur VANDERPOOTEN ETIENNE (1 ièm.), Indivision VARVENNE - LITAIZE (1 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (1 ièm.), Mme VIDAL - BOYER HELENE (1 ièm.), Mlle WILK MARIE ALINE (1 ièm.)

ABSTENTION :

Mme AUBRY GENEVIEVE (1 ièm.), M. ou Mme BARSACQ YVES (1 ièm.), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (1 ièm.), M. ou Mme BORNET (1 ièm.), M. ou Mme BOURGOUIN MARC (1 ièm.), M. BRUMA JEAN EDGAR (1 ièm.), Mme BUCHWALD EPOUSE FONVIELLE EVE (1 ièm.), Indivision COCHOIS (1 ièm.), Madame COHEN LAURENCE (1 ièm.), Mademoiselle COHEN MURIELLE (1 ièm.), Mme GIOAN CHRISTINE (1 ièm.), M. GRANEL PATRICE (1 ièm.), Mlle HAURIE CHRISTINE (1 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1 ièm.), M. ou Mlle MICHENAUD OU TOURNIER DIDIER/MARIE - LAURE (1 ièm.), M. MOREAU JEAN - PAUL (2 ièm.), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1 ièm.), Indivision PETROUSSENKO JACQUES (1 ièm.), M. ou Mme SANCHEZ - VALERO DOMINIQUE (1 ièm.), Indivision SCHEMBRI PASQUALE (1 ièm.), M. VILLEY DESMESERETS GILLES (1 ièm.), M. VINSOT GILDAS (1 ièm.)

Ne prend pas part au vote:

M. ou Mme BLANCHET ERIC GEORGES (1 ièm.)

12. b REALISATION DES TRAVAUX CONNEXES OPTIONNELS DE DEMOLITION DES SILOS BETON V O EN SOUS SOL

Sans objet suite au résultat du vote précédent

13. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE CONDAMNATION DES GAINES VIDE ORDURES

Sans objet suite au résultat du vote précédent

Départ(s):

M. ou Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560 ièm.), Indivision BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), Monsieur BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Indivision CHAMBON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. ou Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), ###Indivis SIMON PASCAL (2910 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.),

21:40:47 [v20]

14. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DE 6 LOCAUX VO SOUS SOLS (A B C F G) A L IDENTIQUE DE LA RENOVATION FAITE DANS LES DEUX LOCAUX VO D ET E

(Mise en place de placo toute surface et carrelage mi hauteur, peintures des murs et sols, éclairages led)

Historique : dans le cadre de la lutte contre les blattes, les locaux VO sous sols des bâtiments D et E (particulièrement touchés par la prolifération) ont été rénovés cette année, après avis favorable du Conseil Syndical ; les dalles de plafonds favorisant les nidifications ont ainsi pu y être supprimées.

Conditions essentielles des marchés : devis descriptif Roissy Décor 48 107,40€ ttc

Devis SEBI pour le remplacement des tubes fluorescents par des tubes led 575,33€ ttc par local, soit 4602,64€ pour les 8 locaux VO

Estimatif du coût par appartement : 125 €

Résolution :

L'Assemblée Générale décide de l'exécution des travaux de rénovation des 6 locaux VO sous sols A (deux Vo), B, C, F, G , selon les descriptif joints à la convocation (mise en place de placo hydrofuge toute surface, carrelage mi hauteur sur les murs, peinture des murs et sols, éclairages led y compris pour les 2 locaux Vo D et E)

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux aux entreprises mieux disantes et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, qui seront choisies par le Conseil Syndical et le syndic dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale de 53 000 euros TTC,

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES VO 1/428ème » (libellé), à l'appel de provision rendu exigible le 01 07 2017 pour 100 %.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	428	200	169	15	16
Copropriétaires	414	196	166	14	16

* Sur la clé de Charge : 300 CHARGES VIDE ORDURES

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (215 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (1 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (1 ièm.), Monsieur COHEN ISDEY ISAAC (1 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (1 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (2 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (1 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (1 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (1 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1 ièm.), M. ou Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (1 ièm.), M. ou Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (1 ièm.), Mme TANGUY JACQUELINE (1 ièm.)

ABSTENTION :

Mme ADAM FRANCOISE (1 ièm.), Monsieur BOUCHER STEPHANE (1 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1 ièm.), Indivis BRICIER NATHALIE OU MARIE (1 ièm.), Monsieur DESPORTES JEAN JACQUES (1 ièm.), Monsieur DESPORTES JEAN JACQUES (1 ièm.), M. DOMEIZEL CLAUDE (1 ièm.), M. ou Mme GAUSSOT BERNARD (1 ièm.), M. ou Mme GRAU VINCENT OU MARIE (1 ièm.), Mme HAYE FRANCOISE (1 ièm.), Mme HORN EDITH (1 ièm.), S.C.I LAGEM C/O MERCIER GERARD (1 ièm.), Indivision MANCINI * (1 ièm.), ###Indivis ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (1 ièm.), ###Indivis ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1 ièm.), M. ou Mme RORATO REMY (1 ièm.)

21:41:36 [v21]

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

14. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DE 6 LOCAUX VO SOUS SOLS (A B C F G) A L IDENTIQUE DE LA RENOVATION FAITE DANS LES DEUX LOCAUX VO D ET E

Second vote conformément à l'article 25-1

(Mise en place de placo toute surface et carrelage mi hauteur, peintures des murs et sols, éclairages led)

Historique : dans le cadre de la lutte contre les blattes, les locaux VO sous sols des bâtiments D et E (particulièrement touchés par la prolifération) ont été rénovés cette année, après avis favorable du Conseil Syndical ; les dalles de plafonds favorisant les nidifications ont ainsi pu y être supprimées.

Conditions essentielles des marchés : devis descriptif Roissy Décor 48107,40€ ttc

Devis SEBI pour le remplacement des tubes fluorescents par des tubes led 575,33€ ttc par local, soit 4602,64€ pour les 8 locaux VO

Estimatif du coût par appartement : 125 €

Résolution :

L'Assemblée Générale décide de l'exécution des travaux de rénovation des 6 locaux VO sous sols A (deux Vo), B, C, F, G , selon les descriptif joints à la convocation (mise en place de placo hydrofuge toute surface, carrelage mi hauteur sur les murs, peinture des murs et sols, éclairages led y compris pour les 2 locaux Vo D et E)

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux aux entreprises mieux disantes et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, qui seront choisies par le Conseil Syndical et le syndic dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale de 53 000 euros TTC,

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES VO 1/428ème » (libellé), à l'appel de provision rendu exigible le 01 07 2017 pour 100 %.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	428	200	168	16	16
Copropriétaires	414	196	165	15	16

* Sur la clé de Charge : 300 CHARGES VIDE ORDURES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (93 tantièmes)

CONTRE :

M. ANDIAZABAL LAURENT (1 ièm.), M. ou Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (1 ièm.), Monsieur BOUCHER STEPHANE (1 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (1 ièm.), Monsieur COHEN ISDEY ISAAC (1 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (2 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (1 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (1 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (1 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1 ièm.), M. ou Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (1 ièm.), M. ou Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (1 ièm.), Mme TANGUY JACQUELINE (1 ièm.), Mme VIDAL - BOYER HELENE (1 ièm.)

ABSTENTION :

Mme ADAM FRANCOISE (1 ièm.), M. ou Mme BOUGNOUX PHILIPPE (1 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1 ièm.), ###Indivis BRICIER NATHALIE OU MARIE (1 ièm.), Monsieur DESPORTES JEAN JACQUES (1 ièm.), Monsieur DESPORTES JEAN JACQUES (1 ièm.), M. DOMEIZEL CLAUDE (1 ièm.), M. ou Mme GAUSSOT BERNARD (1 ièm.), M. ou Mme GRAU VINCENT OU MARIE (1 ièm.), Mme HAYE FRANCOISE (1 ièm.), Mme HORN EDITH (1 ièm.), S.C.I LAGEM C/O MERCIER GERARD (1 ièm.), Indivision MANCINI * (1 ièm.), ###Indivis ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (1 ièm.), ###Indivis ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1 ièm.), M. ou Mme RORATO REMY (1 ièm.)

Départ(s):

Mme ADAM FRANCOISE (2525 ièm.), Monsieur DESPORTES JEAN JACQUES (2525 ièm.), Monsieur DESPORTES JEAN JACQUES (1718 ièm.),

21:43:39 [v22]

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

15. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES LOCAUX VO SOUS SOLS

Dans le cadre des travaux de rénovation des locaux vide-ordures sous sols A B C F G, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic 2 % HT du montant HT des travaux, soit un montant forfaitisé à titre commercial à 1000 euros ttc

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	428	197	182	6	9
Copropriétaires	414	193	179	6	8

* Sur la clé de Charge : 300 CHARGES VIDE ORDURES

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (215 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (1 ièm.), M. ou Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (1 ièm.), M. ou Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (1 ièm.), Mme TANGUY JACQUELINE (1 ièm.), Mme VIDAL - BOYER HELENE (1 ièm.)

ABSTENTION :

M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (1 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (2 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (1 ièm.), Mme HORN EDITH (1 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (1 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1 ièm.), ###Indivis ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (1 ièm.), ###Indivis ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1 ièm.)

21:43:57 [v23]

15. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES LOCAUX VO SOUS SOLS

Second vote conformément à l'article 25-1

Dans le cadre des travaux de rénovation des locaux vide-ordures sous sols A B C F G, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic 2 % HT du montant HT des travaux, soit un montant forfaitisé à titre commercial à 1000 euros ttc

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	428	197	182	6	9
Copropriétaires	414	193	179	6	8

* Sur la clé de Charge : 300 CHARGES VIDE ORDURES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (95 tantièmes)

CONTRE :

Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (1 ièm.), M. ou Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (1 ièm.), M. ou Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (1 ièm.), Mme TANGUY JACQUELINE (1 ièm.), Mme VIDAL - BOYER HELENE (1 ièm.)

ABSTENTION :

M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (1 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (2 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (1 ièm.), Mme HORN EDITH (1 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (1 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1 ièm.), ###Indivis ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (1 ièm.), ###Indivis ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1 ièm.)

Départ(s):

M. ou Mme FAOUR BRUNO OU ELODIE (2910 ièm.),

22:03:38 [v24]

16. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE DU MONTE CHARGES CONTAINERS

Historique : ce monte charges, permettant le transfert des containers, est dans son état originel (1968) ; un certain nombre de pannes, cette année, démontrent qu'il convient d'envisager à bref délai sa rénovation ; la période idéale serait l'été 2018 (moindre flux de containers)- sauf panne totale du moto-réducteur entretemps, auquel cas la réparation serait anticipée.

Pièces jointes : DEVIS OTIS (maintenance actuelle type « normal » 880€ ttc / an) , IREA (maintenance type « normal » 1281€ ttc / an) , EVIDENCE (maintenance type « étendu » 1980€ ttc / an)
Estimatif du coût moyen par appartement : 100 €

Résolution :

L'Assemblée générale décide, en cas d'urgence et dans l'impossibilité de réparer, de faire procéder à la rénovation du monte charges et mandate le Conseil syndical et le syndic à l'effet de choisir l'entreprise dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale de 40 000 euros TTC.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à financer ces travaux par un appel de fonds exceptionnel, ces travaux étant répartis selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES GENERALES ».

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	467 542	339 444	105 445	22 653
Copropriétaires	414	192	140	42	10

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

Mme ALUPI ANTONINA (2525 ièm.), M. ANDIAZABAL LAURENT (2910 ièm.), Indivision ARCHIER PATRICE (2910 ièm.), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560 ièm.), S.C.I BANDE A PART (2910 ièm.), M. ou Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525 ièm.), Monsieur BIOJOUT GUY (1718 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (1718 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), M. ou Mme CLAIS JEAN-CHRISTOPHE (1473 ièm.), Indivision COURPRON - VAYR (1473 ièm.), Mlle CREYSSELS-PAULHE MONIQUE (1122 ièm.), Monsieur D AMMASSA DANIEL (2525 ièm.), Madame DESHOULIERES BRIGITTE ELSA (2910 ièm.), Monsieur DESHOULIERES DOMINIQUE (2910 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (2525 ièm.), Indivision FROIDEVAUX DENIS (5435 ièm.), Madame GALDO GIOVANNA (1473 ièm.), M. ou Mme GOBET JEAN - MICHEL (3437 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858 ièm.), M. JEANNEAU HUBERT (2069 ièm.), M. ou Mme LAGADEC FABIEN (2910 ièm.), Mme LAUFER GUSTI (2910 ièm.), Mme LELUBRE MARIE MADELEINE (1718 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Madame MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911 ièm.), Monsieur MERCIER OU MATHIEU (2525 ièm.), M. ou Mme MEYRONEINC SAMUEL (2910 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (1718 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), M. ou Mme RAQUET BERNARD (1122 ièm.), M. ou Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911 ièm.), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525 ièm.), M. ou Mme ROGULSKI JERZY (2560 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.), M. ou Mme THIBAUT * FRANZ (2911 ièm.), Monsieur VANDERPOOTEN ETIENNE (2421 ièm.), Monsieur VANDERPOOTEN ETIENNE (2910 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.), M. ou Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525 ièm.)

ABSTENTION :

M. ou Mme BOSSU JEAN - MICHEL (2525 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1473 ièm.), ###Indivis BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525 ièm.), Mme HORN EDITH (2910 ièm.), Mme LECANUET FRANCOISE (2525 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Indivision RAIZES (2910 ièm.), ###Indivis ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525 ièm.), ###Indivis ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473 ièm.)

22:03:53 [v25]

16. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE DU MONTE CHARGES CONTAINERS

Second vote conformément à l'article 25-1

Historique : ce monte charges, permettant le transfert des containers, est dans son état originel (1968) ; un certain nombre de pannes, cette année, démontrent qu'il convient d'envisager à bref délai sa rénovation ; la période idéale serait l'été 2018 (moindre flux de containers)- sauf panne totale du moto-réducteur entretemps, auquel cas la réparation serait anticipée.

Pièces jointes : DEVIS OTIS (maintenance actuelle type « normal » 880€ ttc / an) , IREA (maintenance type « normal » 1281€ ttc / an) , EVIDENCE (maintenance type « étendu » 1980€ ttc / an)
Estimatif du coût moyen par appartement : 100 €

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

Résolution :

L'Assemblée générale décide, en cas d'urgence et dans l'impossibilité de réparer, de faire procéder à la rénovation du monte charges et mandate le Conseil syndical et le syndic à l'effet de choisir l'entreprise dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale de **40 000 euros TTC**.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à financer ces travaux par un appel de fonds exceptionnel, ces travaux étant répartis selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES GENERALES ».

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	467 542	339 444	105 445	22 653
Copropriétaires	414	192	140	42	10

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (222 445 tantièmes)

CONTRE :

Mme ALUPI ANTONINA (2525 ièm.), M. ANDIAZABAL LAURENT (2910 ièm.), Indivision ARCHIER PATRICE (2910 ièm.), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560 ièm.), S.C.I BANDE A PART (2910 ièm.), M. ou Mme BELVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525 ièm.), Monsieur BIOJOUT GUY (1718 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (1718 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), M. ou Mme CLAIS JEAN-CHRISTOPHE (1473 ièm.), Indivision COURPRON - VAYR (1473 ièm.), Mlle CREYSSELS-PAULHE MONIQUE (1122 ièm.), Monsieur D AMMASSA DANIEL (2525 ièm.), Madame DESHOULIERES BRIGITTE ELSA (2910 ièm.), Monsieur DESHOULIERES DOMINIQUE (2910 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (2525 ièm.), Indivision FROIDEVAUX DENIS (5435 ièm.), Madame GALDO GIOVANNA (1473 ièm.), M. ou Mme GOBET JEAN - MICHEL (3437 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858 ièm.), M. JEANNEAU HUBERT (2069 ièm.), M. ou Mme LAGADEC FABIEN (2910 ièm.), Mme LAUFER GUSTI (2910 ièm.), Mme LELUBRE MARIE MADELEINE (1718 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Madame MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911 ièm.), Monsieur MERCIER OU MATHIEU (2525 ièm.), M. ou Mme MEYRONEINC SAMUEL (2910 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (1718 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), M. ou Mme RAQUET BERNARD (1122 ièm.), M. ou Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911 ièm.), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525 ièm.), M. ou Mme ROGULSKI JERZY (2560 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.), M. ou Mme THIBAUT * FRANZ (2911 ièm.), Monsieur VANDERPOOTEN ETIENNE (2421 ièm.), Monsieur VANDERPOOTEN ETIENNE (2910 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.), M. ou Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525 ièm.)

ABSTENTION :

M. ou Mme BOSSU JEAN - MICHEL (2525 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1473 ièm.), ###Indivis BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525 ièm.), Mme HORN EDITH (2910 ièm.), Mme LECANUET FRANCOISE (2525 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Indivision RAIZES (2910 ièm.), ###Indivis ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525 ièm.), ###Indivis ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473 ièm.)

22:05:04 [v26]

17. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DU MONTE CHARGES CONTAINERS

Dans le cadre des travaux de rénovation du monte charge, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2 % HT du montant HT des travaux, soit un montant forfaitisé à titre commercial à 800 euros ttc

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	467 542	388 013	34 153	45 376
Copropriétaires	414	192	160	15	17

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

Mme ALUPI ANTONINA (2525 ièm.), Indivision ARCHIER PATRICE (2910 ièm.), Monsieur BIOJOUT GUY (1718 ièm.), M. ou Mme CLAIS JEAN-CHRISTOPHE (1473 ièm.), Mlle CREYSSELS-PAULHE MONIQUE (1122 ièm.), Madame DESHOULIERES BRIGITTE ELSA (2910 ièm.), Monsieur DESHOULIERES DOMINIQUE (2910 ièm.), M. JEANNEAU HUBERT (2069 ièm.), Mme LAUFER GUSTI (2910 ièm.), Mme LELUBRE MARIE MADELEINE (1718 ièm.), M. ou Mme MEYRONEINC SAMUEL (2910 ièm.), M. ou Mme RAQUET BERNARD (1122 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.), Monsieur VANDERPOOTEN ETIENNE (2421 ièm.), Monsieur VANDERPOOTEN ETIENNE (2910 ièm.)

U

ABSTENTION :

M. ANDIAZABAL LAURENT (2910 ièm.), S.C.I BANDE A PART (2910 ièm.), M. ou Mme BELVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525 ièm.), M. ou Mme BOUGNOUX PHILIPPE (1718 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1473 ièm.), ###Indivis BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), Indivision FROIDEVAUX DENIS (5435 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Mme HORN EDITH (2910 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), Indivis ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525 ièm.), ###Indivis ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473 ièm.), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525 ièm.), M. ou Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (2525 ièm.)

22:05:13 [v27]

17. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DU MONTE CHARGES CONTAINERS

Second vote conformément à l'article 25-1

Dans le cadre des travaux de rénovation du monte charge, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2 % HT du montant HT des travaux, soit un montant forfaitisé à titre commercial à 800 euros ttc

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	467 542	388 013	34 153	45 376
Copropriétaires	414	192	160	15	17

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (211 084 tantièmes)

CONTRE :

Mme ALUPI ANTONINA (2525 ièm.), Indivision ARCHIER PATRICE (2910 ièm.), Monsieur BIOJOUT GUY (1718 ièm.), M. ou Mme CLAIS JEAN-CHRISTOPHE (1473 ièm.), Mlle CREYSSELS-PAULHE MONIQUE (1122 ièm.), Madame DESHOULIERES BRIGITTE ELSA (2910 ièm.), Monsieur DESHOULIERES DOMINIQUE (2910 ièm.), M. JEANNEAU HUBERT (2069 ièm.), Mme LAUFER GUSTI (2910 ièm.), Mme LELUBRE MARIE MADELEINE (1718 ièm.), M. ou Mme MEYRONEINC SAMUEL (2910 ièm.), M. ou Mme RAQUET BERNARD (1122 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.), Monsieur VANDERPOOTEN ETIENNE (2421 ièm.), Monsieur VANDERPOOTEN ETIENNE (2910 ièm.)

ABSTENTION :

M. ANDIAZABAL LAURENT (2910 ièm.), S.C.I BANDE A PART (2910 ièm.), M. ou Mme BELVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525 ièm.), M. ou Mme BOUGNOUX PHILIPPE (1718 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1473 ièm.), ###Indivis BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), Indivision FROIDEVAUX DENIS (5435 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Mme HORN EDITH (2910 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), Indivision ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525 ièm.), ###Indivis ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473 ièm.), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525 ièm.), M. ou Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (2525 ièm.)

22:12:58 [v28]

18. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES SEPT PORTIERS INTERPHONE. OPTION MONITEURS VIDEO POUR LES COPROPRIETAIRES INTERESSES

Conditions essentielles des marchés : tableau comparatif des devis Sebi, Protection Plus, Alpha com + devis détaillé Protection plus qui est le mieux disant. Le matériel du fabricant Comelit sert de référence à cet appel d'offres. Les platines permettront de conserver un mode « clavier codé » pour les accès visiteurs.

Quote-part prévisionnelle par appartement (hors poste individuel) : 110€ pour B D E F G, 150€ pour le bâtiment C, 65€ pour le bâtiment A

Pour les postes d'appartements option vidéo, une remise commerciale pourra être obtenue suivant les quantités commandées pouvant ramener le prix à 200€ ttc au lieu de 262€ (à partir de 100 unités)

Résolution :

L'Assemblée Générale décide de l'exécution des travaux de remplacement et rénovation des portiers interphones de l'ensemble des bâtiments A à G, selon le descriptif joint à la convocation (remplacement des portiers actuels par des platines Comelit à défilement de noms ; intégration de lecteurs de badges pour le contrôle d'accès)

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise PROTECTION PLUS, pour un montant global de 37 505,82 € euros TTC – hors postes individuels d'appartement qui donneront lieu à un choix individuel des copropriétaires (combiné simple 60€ ttc ou moniteur vidéo 262€ ttc ou vidéo mains libres 295€ ttc).

ll

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

Le coût des travaux sera réparti par Bâtiment, selon les tantièmes correspondants (charges communes bâtiments A, B, C, D, E, F et G), à l'exception des postes individuels d'appartement qui seront répartis à l'unité, suivant le choix de chaque copropriétaire

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder à l'appel de provision qui sera rendu exigible : le 01 04 2017 pour 100 %

L'Assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	467 542	378 469	69 050	20 023
Copropriétaires	414	192	154	30	8

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est **ADOPTÉE** à la majorité requise de l'article 24 (223 760 tantièmes)

CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560 ièm.), Mme BOUQUET COLETTE (1473 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1473 ièm.), Indivision BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473 ièm.), Indivision COURPRON - VAYR (1473 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (2525 ièm.), Madame GALDO GIOVANNA (1473 ièm.), Mme HORN EDITH (2910 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858 ièm.), Indivision KALFON CHARLES (2910 ièm.), Madame KALFON EMMANUELLE (3437 ièm.), Mme LEBOURG MICHELLE (2525 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Mme LOCATELLI ELIANE (2525 ièm.), Indivision MANCINI * (2911 ièm.), Madame MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718 ièm.), Monsieur RENAUD ERNEST (2525 ièm.), M. ou Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911 ièm.), Indivision ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525 ièm.), Indivision ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473 ièm.), Mme SAADA ALYA (2525 ièm.), M. SUTTER * DIDIER (2525 ièm.), M. ou Mme THIBAUT * FRANZ (2911 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.), M. ou Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525 ièm.)

ABSTENTION :

M. ou Mme BOUGNOUX PHILIPPE (1718 ièm.), Mme CAPLIEZ DANIELE (2525 ièm.), S.C.I GABELOU (2525 ièm.), Mme GRISEL ULRIKE (2525 ièm.), Mme HANAPPE ODILE (3437 ièm.), Mme HUCHEZ MARIE - ROSE (1473 ièm.), Indivision MASOLIVER (2910 ièm.), Mme SOUFFEZ MICHELE (2910 ièm.)

22:13:55 [v29]

19. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES PORTIERS INTERPHONES

Dans le cadre des travaux de rénovation des portiers interphones, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic 2 % HT du montant global HT des travaux, soit un montant forfaitisé à titre commercial à 800 euros ttc

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	467 542	378 469	69 050	20 023
Copropriétaires	414	192	154	30	8

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est **ADOPTÉE** à la majorité requise de l'article 24 (223 760 tantièmes)

CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560 ièm.), Mme BOUQUET COLETTE (1473 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1473 ièm.), Indivision BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473 ièm.), Indivision COURPRON - VAYR (1473 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (2525 ièm.), Madame GALDO GIOVANNA (1473 ièm.), Mme HORN EDITH (2910 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858 ièm.), Indivision KALFON CHARLES (2910 ièm.), Madame KALFON EMMANUELLE (3437 ièm.), Mme LEBOURG MICHELLE (2525 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Mme LOCATELLI ELIANE (2525 ièm.), Indivision MANCINI * (2911 ièm.), Madame MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718 ièm.), Monsieur RENAUD ERNEST (2525 ièm.), M. ou Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911 ièm.), Indivision ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525 ièm.), Indivision ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473 ièm.), Mme SAADA ALYA (2525 ièm.), M. SUTTER * DIDIER (2525 ièm.), M. ou Mme THIBAUT * FRANZ (2911 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.), M. ou Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525 ièm.)

ABSTENTION :

M. ou Mme BOUGNOUX PHILIPPE (1718 ièm.), Mme CAPLIEZ DANIELE (2525 ièm.), S.C.I GABELOU (2525 ièm.), Mme GRISEL ULRIKE (2525 ièm.), Mme HANAPPE ODILE (3437 ièm.), Mme HUCHEZ MARIE - ROSE (1473 ièm.), Indivision MASOLIVER (2910 ièm.), Mme SOUFFEZ MICHELE (2910 ièm.)

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

Départ(s):

Monsieur MERCIER OU MATHIEU (2525 ièm.),

22:15:55 [v30]

Sondage

Etes-vous intéressé par le **moniteur vidéo** ?

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	465 017	286 240	148 935	29 842
Copropriétaires	414	191	117	63	11

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

CONTRE :

Mme ARENILLA ALINE (2910 ièm.), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560 ièm.), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910 ièm.), M. BOET BERNARD RAOUL (2525 ièm.), M. ou Mme BORNET (2525 ièm.), Monsieur BOUCHER STEPHANE (2910 ièm.), M. ou Mme BOUGNOUX PHILIPPE (1718 ièm.), Mme BOUQUET COLETTE (1473 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1473 ièm.), Indivision BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (1718 ièm.), Indivision CHARRIER (3437 ièm.), Madame CHARRIER - PELTIER MARIE - CHRISTINE (1718 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473 ièm.), Indivision COCHOIS (2911 ièm.), Monsieur COHEN ISDEY ISAAC (2911 ièm.), Madame COHEN LAURENCE (2525 ièm.), Mademoiselle COHEN MURIELLE (2525 ièm.), Indivision COURPRON - VAYR (1473 ièm.), Monsieur D AMMASSA DANIEL (2525 ièm.), Mme DAVIS GENEVIEVE (1473 ièm.), Mme DUPIC HELENE (2525 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (2525 ièm.), M. FALCHIER FERNAND (2525 ièm.), Mme FRELIN MICHELE ETIENNETTE (2525 ièm.), Madame GALDO GIOVANNA (1473 ièm.), Indivision GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (2525 ièm.), M. ou Mme GOBET JEAN - MICHEL (3437 ièm.), M. GONZALES ADOLPHE (1473 ièm.), Mme HORN EDITH (2910 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858 ièm.), M. ou Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910 ièm.), Mme LELONG SANDRINE (2911 ièm.), M. ou Mme LEQUIN OU ALIX JEAN - MARIE / NICOL (3437 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Mme LOCATELLI ELIANE (2525 ièm.), Mme MAGADUR YVETTE (1718 ièm.), Indivision MANCINI * (2911 ièm.), Madame MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), Indivision MOUZON CELINE OU JULIA (2911 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (1718 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718 ièm.), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1473 ièm.), Indivision PRALY BRUNO FRANCIS (2910 ièm.), Monsieur PRALY LAURENT (1473 ièm.), Monsieur RENAUD ERNEST (2525 ièm.), M. ou Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911 ièm.), Indivision ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525 ièm.), Indivision ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473 ièm.), M. ou Mme ROGULSKI JERZY (2560 ièm.), M. ou Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (2525 ièm.), Mme SAADA ALYA (2525 ièm.), Indivision SADDIER - THOUARD NICOLAS (3437 ièm.), Indivision SCHEMBRI PASQUALE (2525 ièm.), M. SUTTER * DIDIER (2525 ièm.), M. ou Mme THIBAUT * FRANZ (2911 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.), Mme VIDAL - BOYER HELENE (1473 ièm.), M. ou Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525 ièm.), Mlle WILK MARIE ALINE (2525 ièm.)

ABSTENTION :

M. ou Mme BEUSQUART STEPHANE (2910 ièm.), Mme CAPLIEZ DANIELE (2525 ièm.), S.C.I D.D.C. C/O MAITRE LEGRAND (2525 ièm.), M. FEDRIGO PIERRE DANIEL (2525 ièm.), S.C.I GABELOU (2525 ièm.), Mme GRISEL ULRIKE (2525 ièm.), Mme HANAPPE ODILE (3437 ièm.), Indivision MASOLIVER (2910 ièm.), M. PRECIGOUT ALAIN (2910 ièm.), Indivision ROBIC - CROS SIMONE (2525 ièm.), Indivision VARVENNE - LITAIZE (2525 ièm.)

22:18:17 [v31]

20. a BATIMENT A : DECISION CONCERNANT LA RENOVATION DU HALL REZ DE CHAUSSEE : REFECTION DU SOL

Devis joints : Roissy Décor 3712,50€ ttc (à titre de comparaison, le devis Socobat est de 2088€ ttc pour le seul recoin , situé à droite en entrant)

Quote-part prévisionnelle par appartement : 0,04€ par tantième, soit de 15 à 65€ suivant appartement

Résolution :

L'assemblée générale décide de faire procéder au remplacement du sol du hall rez-de-chaussée du bâtiment A par de nouvelles dalles en marbre: mandat est donné au Conseil Syndical de choisir le prestataire, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale de 4000 € ttc.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES BATIMENT A clé 301 », à l'appel de provisions rendu exigible le 01 05 2017 pour 100 %.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	100 000	46 559	39 069	5 938	1 552
Copropriétaires	127	60	50	8	2

* Sur la clé de Charge : 301 CHARGES ESCALIER A

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (936 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (628 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (757 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (924 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (680 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (628 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (757 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (628 ièm.)

ABSTENTION :

Indivision BRICIER NATHALIE OU MARIE (924 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (628 ièm.)

22:18:32 [v32]

20. a BATIMENT A : DECISION CONCERNANT LA RENOVATION DU HALL REZ DE CHAUSSEE : REFECTION DU SOL

Second vote conformément à l'article 25-1

Devis joints : Roissy Décor 3712,50€ ttc (à titre de comparaison, le devis Socobat est de 2088€ ttc pour le seul recoin , situé à droite en entrant)

Quote-part prévisionnelle par appartement : 0,04€ par tantième, soit de 15 à 65€ suivant appartement

Résolution :

L'assemblée générale décide de faire procéder au remplacement du sol du hall rez-de-chaussée du bâtiment A par de nouvelles dalles en marbre : mandat est donné au Conseil Syndical de choisir le prestataire, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale de 4000 € ttc.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES BATIMENT A clé 301 », à l'appel de provisions rendu exigible le 01 05 2017 pour 100 %.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	100 000	46 559	39 069	5 938	1 552
Copropriétaires	127	60	50	8	2

* Sur la clé de Charge : 301 CHARGES ESCALIER A

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (22 504 tantièmes)

CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (936 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (628 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (757 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (924 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (680 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (628 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (757 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (628 ièm.)

ABSTENTION :

Indivision BRICIER NATHALIE OU MARIE (924 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (628 ièm.)

22:19:56 [v33]

20.b BATIMENT A : DECISION CONCERNANT LA RENOVATION DU HALL REZ DE CHAUSSEE : INSTALLATION D UN PAREMENT INOX SUR LES ENCADREMENTS DES DEUX PORTES D' ASCENSEUR RDC

Devis joint : OTIS 4808,80 € ttc

Quote-part prévisionnelle par appartement : 0,05€ par tantième, soit de 20€ (studio) à 80€ (6 P), suivant appartement

Résolution :

L'assemblée générale décide de faire procéder à l'installation d'un parement inox sur les encadrements des deux portes d'ascenseurs rez-de-chaussée du bâtiment A , suivant devis Otis pour un montant de 4808, 80 € ttc.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES BATIMENT A clé 301 », à l'appel de provision qui sera rendu exigible le 01 05 2017 pour 100 %.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	100 000	46 559	38 890	6 117	1 552
Copropriétaires	127	60	50	8	2

* Sur la clé de Charge : 301 CHARGES ESCALIER A

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (936 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (628 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (924 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (680 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (628 ièm.), Mme MAGADUR YVETTE (628 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (757 ièm.), M. ou Mme ROGULSKI JERZY (936 ièm.)

ABSTENTION :

Indivision BRICIER NATHALIE OU MARIE (924 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (628 ièm.)

22:20:05 [v34]

20. b BATIMENT A : DECISION CONCERNANT LA RENOVATION DU HALL REZ DE CHAUSSEE : INSTALLATION D UN PAREMENT INOX SUR LES ENCADREMENTS DES DEUX PORTES D ASCENSEUR RDC

Second vote conformément à l'article 25-1

Devis joint : OTIS 4808,80 € ttc

Quote part prévisionnelle par appartement : 0,05€ par tantième, soit de 20€ (studio) à 80€ (6 P), suivant appartement

Résolution :

L'assemblée générale décide de faire procéder à l'installation d'un parement inox sur les encadrements des deux portes d'ascenseurs rez-de-chaussée du bâtiment A , suivant devis Otis pour un montant de 4808, 80 € ttc.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES BATIMENT A clé 301 », à l'appel de provision qui sera rendu exigible le 01 05 2017 pour 100 %.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	100 000	46 559	38 890	6 117	1 552
Copropriétaires	127	60	50	8	2

* Sur la clé de Charge : 301 CHARGES ESCALIER A

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (22 504 tantièmes)

CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (936 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (628 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (924 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (680 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (628 ièm.), Mme MAGADUR YVETTE (628 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (757 ièm.), M. ou Mme ROGULSKI JERZY (936 ièm.)

ABSTENTION :

Indivision BRICIER NATHALIE OU MARIE (924 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (628 ièm.)

22:21:25 [v35]

20. c BATIMENT A : DECISION CONCERNANT LA RENOVATION DU HALL REZ DE CHAUSSEE : Installation d'un miroir renforcé toute hauteur sur l'actuel panneau mural en petits carreaux mosaïque

Devis joint : Miroiterie Brugnon 2912,80 € ttc

Quote-part prévisionnelle par appartement : 0,03€ par tantième, soit de 12€ (studio) à 50€ (6 P), suivant appartement

Résolution :

L'assemblée générale décide de faire procéder à l'installation d'un miroir renforcé toute hauteur sur l'actuel panneau mural en carreaux mosaïque, suivant devis Brugnon pour un montant de 2912,80 € TTC. L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES BATIMENT A clé 301 », à l'appel de provision qui sera rendu exigible le 01 05 2017 pour 100 %.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	100 000	46 559	35 656	9 351	1 552
Copropriétaires	127	60	46	12	2

* Sur la clé de Charge : 301 CHARGES ESCALIER A

SDC Secondaire 8/20 rue du Cdt Mouchotte 75014 PARIS

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (936 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (628 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (757 ièm.), Madame COHEN LAURENCE (924 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (924 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (680 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (628 ièm.), Mme MAGADUR YVETTE (628 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (757 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (628 ièm.), M. ou Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (937 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (924 ièm.)

ABSTENTION :

Indivision BRICIER NATHALIE OU MARIE (924 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (628 ièm.)

22:21:38 [v36]

20. c BATIMENT A : DECISION CONCERNANT LA RENOVATION DU HALL REZ DE CHAUSSEE : Installation d'un miroir renforcé toute hauteur sur l'actuel panneau mural en petits carreaux mosaïque

Second vote conformément à l'article 25-1

Devis joint : Miroiterie Brugnon 2912,80 € TTC

Quote part prévisionnelle par appartement : 0,03€ par tantième, soit de 12€ (studio) à 50€ (6 P), suivant appartement

Résolution :

L'assemblée générale décide de faire procéder à l'installation d'un miroir renforcé toute hauteur sur l'actuel panneau mural en carreaux mosaïque, suivant devis Brugnon pour un montant de 2912,80 € TTC. L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES BATIMENT A clé 301 », à l'appel de provision qui sera rendu exigible le 01 05 2017 pour 100 %.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	100 000	46 559	35 656	9 351	1 552
Copropriétaires	127	60	46	12	2

* Sur la clé de Charge : 301 CHARGES ESCALIER A

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (22 504 tantièmes)

CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (936 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (628 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (757 ièm.), Madame COHEN LAURENCE (924 ièm.), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (924 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (680 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (628 ièm.), Mme MAGADUR YVETTE (628 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (757 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (628 ièm.), M. ou Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (937 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (924 ièm.)

ABSTENTION :

Indivision BRICIER NATHALIE OU MARIE (924 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (628 ièm.)

22:23:30 [v38]

21. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DU HALL RDC DU BATIMENT A

Dans le cadre des travaux de rénovation du hall RDC du bâtiment A, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic 2,5 % HT du montant HT des travaux, soit un montant forfaitisé à titre commercial à 500 euros TTC.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	100 000	46 559	35 656	9 351	1 552
Copropriétaires	127	60	46	12	2

* Sur la clé de Charge : 301 CHARGES ESCALIER A

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (936 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (628 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (757 ièm.), Madame COHEN LAURENCE (924 ièm.), Mme EMSSELLEM MICHELE CAMILLE (924 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (680 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (628 ièm.), Mme MAGADUR YVETTE (628 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (757 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (628 ièm.), M. ou Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (937 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (924 ièm.)

ABSTENTION :

Indivision BRICIER NATHALIE OU MARIE (924 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (628 ièm.)

22:23:40 [v39]

21. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DU HALL RDC DU BATIMENT A

Second vote conformément à l'article 25-1

Dans le cadre des travaux de rénovation du hall RDC du bâtiment A, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic 2,5 % HT du montant HT des travaux, soit un montant forfaitisé à titre commercial à 500 euros TTC

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	100 000	46 559	35 656	9 351	1 552
Copropriétaires	127	60	46	12	2

* Sur la clé de Charge : 301 CHARGES ESCALIER A

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (22 504 tantièmes)

CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (936 ièm.), M. BROUSSE JULIEN (628 ièm.), M. ou Mme CHARTIER GUY - JACQUES (757 ièm.), Madame COHEN LAURENCE (924 ièm.), Mme EMSSELLEM MICHELE CAMILLE (924 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (680 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (628 ièm.), Mme MAGADUR YVETTE (628 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (757 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (628 ièm.), M. ou Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (937 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (924 ièm.)

ABSTENTION :

Indivision BRICIER NATHALIE OU MARIE (924 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (628 ièm.)

22:25:35 [v40]

22. BATIMENT F : SUIVANT PRESCRIPTIONS ATTEA ARCHITECTES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES DEJECTIONS DE SOURIS DANS LES GAINES DU HALL RDC, REALISATION DE DIVERS TRAVAUX DE MACONNERIE/SERRURERIE. MANDAT A DONNER AU CONSEIL SYNDICAL ET AU SYNDIC DANS LE CADRE D'UN BUDGET MAXIMUM DE 50 000 € TTC

Historique : rapport ATTEA Architectes

Quote part prévisionnelle par appartement : 0,05€ par tantième, soit de 45€ (studio) à 120€ (4 P), suivant appartement.

Résolution :

L'assemblée générale décide de faire procéder aux travaux de maçonnerie- serrurerie à l'intérieur des gaines du hall rez-de-chaussée du bâtiment F, suivant descriptif de la note ATTEA : mandat est donné au Conseil Syndical de choisir le(s) prestataire(s), dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale de 5 000 € TTC.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES BATIMENT F clé 306 »(libellé), à l'appel de provision qui sera rendu exigible le 01 03 2017 pour 100 %.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	44 201	36 242	7 959	0
Copropriétaires	53	22	18	4	0

* Sur la clé de Charge : 306 CHARGES ESCALIER F

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

Mme HORN EDITH (2359 ièm.), Indivision RAIZES (2359 ièm.), Indivision ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2047 ièm.), Indivision ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1194 ièm.)

22:25:46 [v41]

22. BATIMENT F : SUIVANT PRESCRIPTIONS ATTEA ARCHITECTES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES DEJECTIONS DE SOURIS DANS LES GAINES DU HALL RDC, REALISATION DE DIVERS TRAVAUX DE MACONNERIE/SERRURERIE. MANDAT A DONNER AU CONSEIL SYNDICAL ET AU SYNDIC D

Second vote conformément à l'article 25-1
Historique : rapport ATTEA Architectes

Quote-part prévisionnelle par appartement : 0,05€ par tantième, soit de 45€ (studio) à 120€ (4 P), suivant appartement

Résolution :

L'assemblée générale décide de faire procéder aux travaux de maçonnerie serrurerie à l'intérieur des gaines du hall rez-de-chaussée du bâtiment F, suivant descriptif de la note ATTEA : mandat est donné au Conseil Syndical de choisir le(s) prestataire(s), dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale de 5 000 € TTC.
L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES BATIMENT F clé 306 »(libellé), à l'appel de provision qui sera rendu exigible le 01 03 2017 pour 100 %.

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	100 000	44 201	36 242	7 959	0
Copropriétaires	53	22	18	4	0

* Sur la clé de Charge : 306 CHARGES ESCALIER F

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (22 101 tantièmes)

CONTRE :

Mme HORN EDITH (2359 ièm.), Indivision RAIZES (2359 ièm.), Indivision ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2047 ièm.), Indivision ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1194 ièm.)

22:26:00 [v42]

**23. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE MACONNERIE/ SERRURERIE HALL RDC
BATIMENT F**

Dans le cadre des travaux de maçonnerie / serrurerie du hall RDC bâtiment F, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 3 % HT du montant HT des travaux, soit un montant forfaitisé à titre commercial à 200 euros TTC

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	100 000	44 201	36 242	7 959	0
Copropriétaires	53	22	18	4	0

* Sur la clé de Charge : 306 CHARGES ESCALIER F

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

Mme HORN EDITH (2359 ièm.), Indivision RAIZES (2359 ièm.), Indivision ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2047 ièm.), Indivision ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1194 ièm.)

22:26:10 [v43]

**23. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE MACONNERIE/ SERRURERIE HALL RDC
BATIMENT F**

Second vote conformément à l'article 25-1

Dans le cadre des travaux de maçonnerie / serrurerie du hall RDC bâtiment F, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 3 % HT du montant HT des travaux, soit un montant forfaitisé à titre commercial à 200 euros TTC

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	100 000	44 201	36 242	7 959	0
Copropriétaires	53	22	18	4	0

* Sur la clé de Charge : 306 CHARGES ESCALIER F

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (22 101 tantièmes)

CONTRE :

Mme HORN EDITH (2359 ièm.), Indivision RAIZES (2359 ièm.), Indivision ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2047 ièm.), Indivision ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1194 ièm.)

Départ(s):

Indivision BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525 ièm.), Monsieur BOUCHER STEPHANE (2910 ièm.), Madame BRICIER COLETTE (1473 ièm.), Indivision BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525 ièm.), Indivision COMBRIS - MARCON PIERRE (3437 ièm.), Monsieur GREBERT JEAN (4278 ièm.), Madame GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), Indivision KALFON CHARLES (2910 ièm.), Madame KALFON EMMANUELLE (3437 ièm.), M. ou Mlle KO - BOUARAVONG DAVID - ISABELLE (1718 ièm.), Madame LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Monsieur MERCIER OU MATHIEU (2525 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.), Indivision SADDIER - THOUARD NICOLAS (3437 ièm.), M. VENENCIE JEAN - LOUIS (2525 ièm.),

22:29:18 [v44]

24. AUTORISATION A DONNER AU SYNDIC D'ENGAGER UNE PROCEDURE JUDICIAIRE A L'ENCONTRE DES COPROPRIETAIRES N'AYANT PAS DONNE ACCES A LA SOCIETE ISTA, CHARGEE DE REMPLACER LES COMPTAGES DIVISIONNAIRES EAU FROIDE / EAU CHAUDE, EN APPLICATION DU VOTE DU VOTE DE L'AG DU 09 12 2015.

Historique : l'installation des nouveaux comptages par la sté Ista s'est bien passée, en avance sur le planning prévisionnel et a pu être finalisée en mai 2016 ; seuls deux appartements n'ont pas été équipés à ce jour : M Cheman et la Succession Bataille.

Il est prudent d'habiliter le syndic à pouvoir agir, si besoin, au contentieux, pour permettre l'installation des comptages divisionnaires de télé-relevage dans ces deux derniers appartements.

Résolution :

L'Assemblée Générale autorise le syndic à agir en justice, par toutes voies de droit et devant toutes les juridictions compétentes, y compris les juridictions d'appel, tant en référé qu'au fond, à l'encontre des copropriétaires n'ayant pas donné accès à leur appartement pour permettre la pose des nouveaux comptages divisionnaires de télé relevage d'eau froide et d'eau chaude par la sté ISTA

A savoir : Monsieur Cheman et la Succession Bataille

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	423 742	389 341	8 661	25 740
Copropriétaires	414	176	161	4	11

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (199 002 tantièmes)

CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560 ièm.), Mme EMSSELLEM MICHELE CAMILLE (2525 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858 ièm.), Mlle NBEL BENEDICTE (1718 ièm.)

ABSTENTION :

Madame AUBIN CHRISTIANE (1122 ièm.), Madame AUBIN CHRISTIANE (2525 ièm.), Sté C.N.M. (2525 ièm.), Mme DUPIC HELENE (2525 ièm.), M. FALCHIER FERNAND (2525 ièm.), M. ou Mme GOBET JEAN - MICHEL (3437 ièm.), M. ou Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910 ièm.), Indivision LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), Indivision MANCINI * (2911 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), M. ou Mme PHILIPPE ERIC (1473 ièm.)

25. INFORMATION : Envoi dématérialisé des convocations et procès verbaux d'Assemblées Générales:

Rappel des informations déjà données à l'AG du 09 décembre 2015 (attention, les accords récupérés à cette occasion, ont été validés après communication d'une adresse internet en vigueur)

L'envoi dématérialisé (par e-recommandé) des convocations et procès-verbaux d'assemblée générale est désormais possible (décret du 21 octobre 2015)

Les avantages de cette solution sont nombreux : vous êtes averti par e-mail qu'un nouveau document est disponible dans votre espace sécurisé et l'envoi d'un e-recommandé n'est facturé au syndicat que 0,31 € TTC par le prestataire sélectionné.

La souscription à ce service est individuelle. Il suffit de faire état de son adhésion, soit lors de l'AG annuelle, soit en cliquant très prochainement sur le site myfoncia.fr ; soit encore en notifiant sa décision par lettre recommandée au syndic

Résolution sans vote.

Départ(s):

S.C.I A.J.S. (2525 ièm.), Mme CHEBROU DE LA ROULIERE (2525 ièm.), M. ou Mme GANDOULY PIERRE (2910 ièm.), M. GONZALES ADOLPHE (1473 ièm.), M. GRENIER FRANCOIS (2525 ièm.), Mme SILVESTRI IMELDE (1473 ièm.),

22:39:14 [v46]

Sondage

Souffrez vous de nuisance sonore vous amenant à vous associer à la démarche actuelle de négociation du Conseil Syndical et du Syndic concernant les bruits générés par la gare SNCF (notamment les annonces, les bruits de motrice, ...)?

Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	1 000 000	410 311	300 864	70 732	17 359
Copropriétaires	414	170	122	31	7

Ne prend pas part au vote : 21 356 tantièmes (10 Copropriétaires)

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (185 799 tantièmes)

CONTRE :

Madame AUBIN CHRISTIANE (1122 ièm.), Madame AUBIN CHRISTIANE (2525 ièm.), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910 ièm.), M. BOET BERNARD RAOUL (2525 ièm.), M. ou Mme BORNET (2525 ièm.), Mme BOUQUET COLETTE (1473 ièm.), Sté C.N.M. (2525 ièm.), Mme CAPLIEZ DANIELE (2525 ièm.), Indivision CHARRIER (3437 ièm.), Madame CHARRIER - PELTIER MARIE - CHRISTINE (1718 ièm.), Indivision COCHOIS (2911 ièm.), Mme DAVIS GENEVIEVE (1473 ièm.), Mme FRELIN MICHELE ETIENNETTE (2525 ièm.), Mme HORN EDITH (2910 ièm.), Mme HUCHEZ MARIE - ROSE (1473 ièm.), Mme LEBOURG MICHELLE (2525 ièm.), M. LEGROS JEAN-BAPTISTE (2525 ièm.), Mme LOCATELLI ELIANE (2525 ièm.), Indivision MASOLIVER (2910 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718 ièm.), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1473 ièm.), M. ou Mme PHILIPPE ERIC (1473 ièm.), Indivision RAIZES (2910 ièm.), Indivision ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525 ièm.), Indivision ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473 ièm.), M. ou Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (2525 ièm.), Mme SAADA ALYA (2525 ièm.), Indivision SCHEMBRI PASQUALE (2525 ièm.), M. SUTTER * DIDIER (2525 ièm.), Mme TANGUY JACQUELINE (1473 ièm.), Mlle WILK MARIE ALINE (2525 ièm.)

ABSTENTION :

Mlle ARENILLA ALINE (2910 ièm.), Mlle BEER - GABEL DELPHINE (2525 ièm.), M. ou Mme BOUGNOUX PHILIPPE (1718 ièm.), Monsieur COHEN ISDEY ISAAC (2911 ièm.), M. ou Mme FINOT JEAN - PAUL (1473 ièm.), Mme LELONG SANDRINE (2911 ièm.), Indivision MOUZON CELINE OU JULIA (2911 ièm.)

Ne prend pas part au vote:

Mlle BLANCPAIN CAROLINE (1718 ièm.), M. ou Mme CAMPAGNE DANIEL (1718 ièm.), Mme COCHRANE UNA (1718 ièm.), Madame COHEN LAURENCE (2525 ièm.), Mademoiselle COHEN MURIELLE (2525 ièm.), S.C.I GABELOU (2525 ièm.), Mme GRISEL ULRIKE (2525 ièm.), Mlle RAZET JEANNE ODETTE (2069 ièm.), M. ou Mme ROGULSKI JERZY (2560 ièm.), Mme VIDAL - BOYER HELENE (1473 ièm.)

Liste des absents sur toute la durée de l'Assemblée Générale:

M. ou Mme ABABOU MOHAMED (1718 ièm.), M. ADNET FREDERIC (2525 ièm.), Mme ALBALADEJO FREDERIQUE (2910 ièm.), S.C.I ALTAIR (2525 ièm.), S.C.I ANNA - JEAN DONSIMONI (2525 ièm.), M. ou Mme ANTOINE MICHEL (2525 ièm.), Mlle AOUAD NEZHA (1718 ièm.), M. ou Mlle ARNAUD / PIERRE FRANCK / SUZANNE (3437 ièm.), S.C.I ATLANTIQUE (2525 ièm.), Mme AUZOUX-CHEVE MONIQUE (2910 ièm.), M. AZOULAY FRANCIS ROLAND (2910 ièm.), Indivision BABADJAN (1473 ièm.), M. ou Mme BABOULALL ERIK (1473 ièm.), M. ou Mme BALAY VINCENT OU MARIE-EMM (3963 ièm.), M. ou Mme BALGONE NAGUIB (1473 ièm.), M. ou Mme BASTIANELLI JEROME (4384 ièm.), M. BATAILLE ROBERT (1473 ièm.), Indivision BAZAN - MABILEAU (3998 ièm.), M. BERGERET PIERRE (1858 ièm.), M. ou Mme BERKOWITZ STEPHEN (1122 ièm.), M. ou Mme BERTAULT PAUL (2069 ièm.), M. ou Mme BERTHELOT NATHALIE (2525 ièm.), M. ou Mme BESANCON SERGE (2525 ièm.), M. ou Mme BESSAC ETIENNE OU FRANCOISE (1122 ièm.), Mlle BIBAS FORTUNA (2525 ièm.), Monsieur BIOJOUT GUY (1122 ièm.), Mlle BOBE ANNE-CATHERINE (1473 ièm.), Mme BOCCARA MATHILDE (2910 ièm.), Indivision BOLLOT JACQUELINE OU LISE (2525 ièm.), M. ou Mme BONIFACIO PIERCARLO (1473 ièm.), Mlle BOUHNIC NATHALIE (1718 ièm.), M. ou Mme BOULET DANIEL (1122 ièm.), Mme BOURGOIS FRANCOISE (2525 ièm.), M. BOUSSUGE JACQUES (2525 ièm.), M. ou Mme BOXEBELD AUGUSTE (3437 ièm.), M. BRAUDEAU MICHEL (4384 ièm.), S.C.I BRETAGNE PROMOTION (2910 ièm.), Mme BREUIL YVONNE MARIE (1122 ièm.), Monsieur BREYSSE YVES (2525 ièm.), M. ou Mme BYE JEAN (2910 ièm.), M. et Mme CAILLOT PIERRE (1473 ièm.), M. CARIOU ERWAN (1122 ièm.), Mme CASTANO SYLVIE (2069 ièm.), M. CASTEL PIERRE FREDERIC (2910 ièm.), M. CHAUDET PIERRE (2069 ièm.), M. CHEKKOURI NAJIB (1473 ièm.), M. CHEMAM LOFTI (1122 ièm.), M. CHERKI HAYEM (3437 ièm.), Monsieur CHREKY IGAL (2525 ièm.), Mademoiselle CHREKY SANDRA SULTANA (1473 ièm.), M. CLEAUD GUILLAUME (2910 ièm.), Mme CLERC - RAYNAUD CLAUDE (1473 ièm.), M. ou Mme COCHENNEC YVES (2525 ièm.), Madame COHEN MONIQUE (2525 ièm.), Madame COISNE BEATRICE MARGUERITE (1473 ièm.), Monsieur COISNE HENRI PAUL (2525 ièm.), Monsieur CONVERT CLAUDE (2525 ièm.), Monsieur CONVERT CLAUDE (3437 ièm.), M. COUSIN LAURENT (1718 ièm.), M. COUTOR VINCENT (2525 ièm.), Mme CUNY MICHAUD ISABELLE (1473 ièm.), Monsieur D ESTALENX FLORENT (3437 ièm.), M. DALIGAULT DOMINIQUE (1122 ièm.), M. ou Mme DALLE PHILIPPE (2525 ièm.), S.C.I DE PISE M. CANOUY PIERRE (2525 ièm.), M. DE SILVESTRE ERIC (2910 ièm.), Mlle DELAMOUR FRANCOISE (2910 ièm.), Messieurs DEPY OU ROULLE (2069 ièm.), Monsieur DI MAGGIO ROSARIO (2069 ièm.), Madame DI MAGGIO SILVANA (1718 ièm.), M. ou Mme DOUMENC JEAN - FRANCOIS (2525 ièm.), Mlle DUBREU MARIE HELENE (1473 ièm.), Mme DUFOUR SABINE (2525 ièm.), Mme DUPUIS MICHELE (2525 ièm.), M. ou Mme EL ALAOUI OMAR (1473 ièm.), M. ou Mme FORET (2525 ièm.), M. ou Mme FORTIN PATRICK (2910 ièm.), M. FRANCHOO SERGE (2525 ièm.), M. ou Mme FRANDON DENIS SIMON (2910 ièm.), Madame GALDO GIOVANNA (2525 ièm.), M. ou Mme GAUD (1473 ièm.), M. ou Mme GAUSSENS WILLIAM (2069 ièm.), Sté GECINA (1473 ièm.), M. GEORGES - FRANCOIS PIERRE (3437 ièm.), M. GILHARD PATRICK (1718 ièm.), Mlle GLAHARIC ANNE - MARIE (1473 ièm.), M. ou Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (1122 ièm.), M. ou Mme GODDET MICHEL (3437 ièm.), M. GREGOIRE PHILIPPE (1122 ièm.), Madame GUEGUEN MARYVONNE (1473 ièm.), Madame GUEGUEN PAULETTE MARIE (2525 ièm.), Mme GUERIN SIGOLENE (1122 ièm.), Mme GUTTIERES YANE (4032 ièm.), M. ou Mme HALIE GERARD GABRIEL (1473 ièm.), Mme HAMELIN AMAL (1718 ièm.), S.C.I HESYPI M.PIGNOT SYLVAIN (3437 ièm.), Mme HUET MARIE - FRANCE (2525 ièm.), Mesdames LANNECE (1473 ièm.), Mlle JACOLOT DOMINIQUE (1122 ièm.), M. ou Mme JEAN-LUC ROELANDT AUDE CARIA (2525 ièm.), Indivision JEANNE (3437 ièm.), Sté JOUVE LABROUSSE (2525 ièm.), M. ou Mme KABBAJ ABDELHAK (1718 ièm.), M. ou Mme KACHANER MICHEL (2910 ièm.), Indivision KANDELMAN YANN / ELSA (1473 ièm.), Mme KARIGANE KUMIKO (2910 ièm.), M. ou Mme KLAEYLE ALOYS (2525 ièm.), Mme LAMOUREUX - RAFFLEGEAU SANDRINE (4384 ièm.), Madame LASRY DANIELLE (4383 ièm.), Monsieur LASRY PASCAL (2525 ièm.), Indivision LE CAM / BOUVRESSE (2560 ièm.), Mme LE MEVEL JOSSELINE ANDREE (1718 ièm.), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525 ièm.), S.C.I LEGRAND - MENAND C/O MR MENAND (1473 ièm.), Mme LEGRY FRANCOISE (1122 ièm.), M. ou Mme LEROUX PIERRE (5962 ièm.), Indivision LEROY (2560 ièm.), Mme LEVI DE MONTFUMAT ISABELLE (2910 ièm.), Indivision LHEURE FRANCIS (4594 ièm.), Mme LHUILLIER BRIGITTE (4628 ièm.), M. MADEC JEAN - YVES (2525 ièm.), Mme MALZAC - MANDELBAUM COLETTE (1858 ièm.), M. MARCHETTI PASCAL JACQUES (2910 ièm.), S.C.I MARQUISES (3998 ièm.), M. MASSENALETTE JACQUES (1473 ièm.), Mme MATLINE ANNIE (2910 ièm.), M. ou Mme MATTIER GABRIEL (2525 ièm.), Mme MECHALI LAURENCE (1858 ièm.), M. ou Mme MERCADIER JEAN MICHEL (3437 ièm.), Mme MESSAOUDI - BOHLI SONIA (1122 ièm.), M. ou Mme MICHEL JOEL (4559 ièm.), ###S.C.I MIJOLLA (4628 ièm.), ###S.C.I MIJOLLA (1122 ièm.), Mme MILCENT MARIE - THERESE (2525 ièm.), Monsieur MONIER * PHILIPPE (1858 ièm.), Monsieur MONIER ALEXIS (2910 ièm.), M. ou Mme MONNIAUX BERNARD (2525 ièm.), M. MOTTET CLAUDE (2525 ièm.), M. ou Mme MUSELLI * LEO (3437 ièm.), Mlle NAYINY MALEKEH (2525 ièm.), M. NOBIRON PAUL MARIE (1473 ièm.), M. NOYAU GERARD GEORGES (1122 ièm.), M. OLIVERO DE RUBIANA HERVE (1473 ièm.), M. ou Mme ORSINI JACQUES (2910 ièm.), M. ou Mme PARADIS JEAN (2910 ièm.), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069 ièm.), M. PASSARELLI GUERRA GERALDO JOSE (1473 ièm.), Mlle PATON GRACE (2910 ièm.), Mme PERRUS CLAUDETTE LUCIE (2525 ièm.), M. ou Mme PETIT GUY (1473 ièm.), M. ou Mme PIEYRE ALEXANDRE (4384 ièm.), Mme PLESKOFF ISABELLE (2910 ièm.), Mme POINTEAU DANIELE (1718 ièm.), Sté POLYLOGIES (1473 ièm.), Mme QUONIAM ANNE FLORENCE (2525 ièm.), Ste Civile RAYAN (1473 ièm.), Mme REMENIERAS JEANNE (2910 ièm.), Monsieur RENAUD ERNEST (1473 ièm.), Mme RENY ANNE (1122 ièm.), Mlle RESARE ANNA (2525 ièm.), Mme REUILLON MARTINE (2911 ièm.), M. RIAHI SKANDER (2069 ièm.), M. ou Mme RIBES RAYMOND (2525 ièm.), Mme RINGWALD WANDA (1122 ièm.), Mme RIVIERE MARIE - CHRISTINE (2525 ièm.), M. ou Mme ROIRE CLAUDE (3437 ièm.), M. ou Mme ROUILLEAU JOEL (2525 ièm.), M. ou Mme RZEPKA ADAM (2910 ièm.), Mlle SABIA ROBERTA (1473 ièm.), Mademoiselle SABLE CLARISSE (1473 ièm.), Monsieur SABLE GEOFFROY (1473 ièm.), S.C.I SACHA (2560 ièm.), M. SALAUN DE KERTANGUY (2910 ièm.), M. ou Mme SANTOLINI LUCIEN (1473 ièm.), S.C.I SARAH B. (2910 ièm.), M. ou Mme SCHNOEBLEN PHILIPPE (3437 ièm.), M. SCHOPIN FRANCK PIERRE (1858 ièm.), Mme SCOLAN MARIA (2525 ièm.), Indivision SEBALD - BENSOUILAH MICHEL / ZAINEB (2525 ièm.), M. SEBTI ABDELHAK (1718 ièm.), M. ou Mlle SHAHKARAMI VAHID (1473 ièm.), Mme SHALOM ANNE (2525 ièm.), Madame SIMON ADRIENNE (1473 ièm.), Mme SONET JOSEE - MARIE (2525 ièm.), S.C.I SOPHANCAB (2525 ièm.), Mme SOPOVA JASMINA (3998 ièm.), Monsieur SUMAR DOGAN (3437 ièm.), Monsieur SUMAR STEPHANE (2525 ièm.), M. ou Mme SUN CHENGLI (2910 ièm.), M. ou Mme TAWIL SAMI (2069 ièm.), Mlle TEMAM REGINE (2525 ièm.), M. TERGNY ALAIN (2910 ièm.), Indivision TERRIEN C/O M/MME TERRIEN RENE (1473 ièm.), Indivision THIBAudeau OU BORN (2910 ièm.), Indivision TORDJMAN - CALVO (3437 ièm.), Madame TORDJMAN NICOLE LILIANE (3437 ièm.), Mlle TOUZE HELENE (1473 ièm.), Indivision TRAHAND / BOLMONT (2910 ièm.), M. ou Mme TSIOMIS YANNIS (2560 ièm.), Monsieur TSOUDEROS JULIEN (2525 ièm.), Monsieur TSOUDEROS SIMON (2910 ièm.), M. VAN DYCK GERMAIN (1122 ièm.), M. ou Mme VANDRA ANGELO OU BLANDINE (2910 ièm.), M. ou Mme VILLEJQUEL JEAN-MALO (1473 ièm.), Mme VISSOUZE YVONNE (2910 ièm.), Indivision WATRINET HUBERT ALBERT (1473 ièm.), Mme WEISBUCH ANNE (1473 ièm.), M. ou Mme YAICH SYDNEY ALFRED (2911 ièm.),

Total: 208 Copropriétaires, représentant 495 708 tantièmes

ll

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 22H41 .

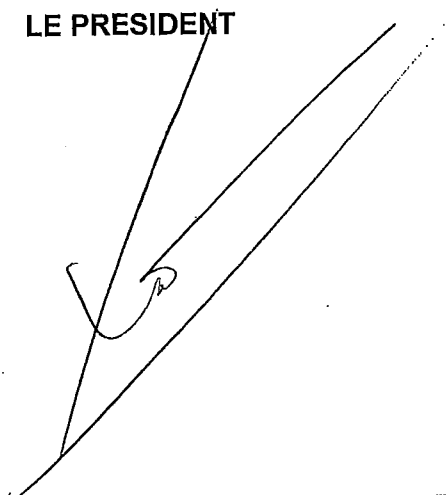
Le présent procès verbal est signé par les membres du Bureau après lecture.

Fait à PARIS, le 8 décembre 2016

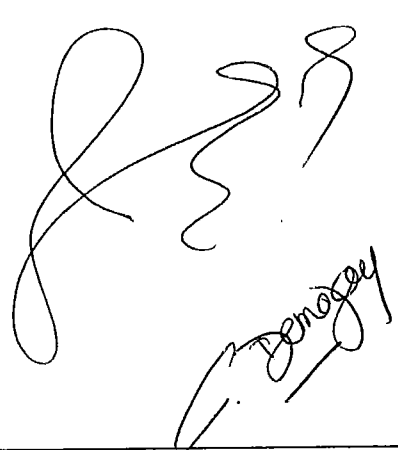
Article 42 (alinéa 2) de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 :

Les actions qui ont pour but de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le Syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des Articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa.

LE PRESIDENT



LES SCRUTATEURS



LE SECRETAIRE



S.A.S. FONCIA LUTECE
Capital 169 200 €
100, Boulevard Montparnasse - CS 41443
75682 PARIS CEDEX 14
Tél : 01 56 54 39 29
RCS Paris 306 533 738

